

 LA CNDP PARADIS À VOUS SERVIR Débat public "L'eau potable en Île-de-France" - export des avis déposés sur la plateforme participative							
Type de contribution	Date de publication	Référence de la proposition	Titre	Description	Catégorie	Corps du commentaire	Date de création du commentaire
Proposition	31/05/2023 20:56	2-79°	l'actions les problèmes à la source	Puis-je que de vouloir employer les technologies sur les technologies, prenons les problèmes à la source / révoynons les pratiques agricoles et industrielles et que cet argent soit investi pour réduire les usages des produits phytosanitaires et traiter de façon avancée les effluents des industries. Pourquoi ne pourrions nous pas payer les usagers des produits agricoles non conforme avec les limites planétaires ? Dire que le Chlore sera réduit dans l'eau via cette technologie, il faut d'abord se rendre les habitants à adopter les bons gestes avant de bouter par exemple. Si l'on tient compte du changement climatique, comment peut-on dire qu'une période d'étage accru, on va relarguer des polluants persistants en grandes concentrations dans nos rivières ? Quel de la biodiversité ? Aider les agriculteurs et les industriels à changer permettrait d'agir à la fois sur la santé humaine et la préservation de la biodiversité.	Usages de l'eau		
Proposition	4/05/2023 22:03	2-8°	L'eau : une ressource précieuse, mais quel traitement en amont ? Pourquoi revient-il au consommateur de payer ?	L'agriculture intensive, les engrais, les pesticides, les diverses pollutions liées notamment aux industries et au transport ... sont autant de sources de dégradation de l'eau. Il revient aujourd'hui au consommateur de l'eau de payer ? Est-ce normal ? Sachant que peu de choses sont faites en amont pour améliorer la situation. Pourquoi ne pas employer les 870 millions du projet pour améliorer la qualité de l'eau prélevée et ainsi éviter d'avoir besoin d'autant la traiter ?	Impact économique du projet (dont coût et financement)		
Commentaire	4/05/2023 22:03	2-8°	L'eau : une ressource précieuse, mais quel traitement en amont ? Pourquoi revient-il au consommateur de payer ?	L'agriculture intensive, les engrais, les pesticides, les diverses pollutions liées notamment aux industries et au transport ... sont autant de sources de dégradation de l'eau. Pourquoi ne pas employer les 870 millions du projet pour améliorer la qualité de l'eau prélevée et ainsi éviter d'avoir besoin d'autant la traiter ?	Impact économique du projet (dont coût et financement)	Bien sûr il faut protéger la ressource, mais en combien de temps sera-t-elle restaurée ? 30 ? 50 ans ? Peut-on décommander tourner le dos à une technologie qui dans l'immédiat va DES MAINTENANT protéger les populations. Au regard de la protection de la santé, est-ce que 3 à 4 euros par mètre cube c'est cher ? Si en plus l'eau a bon goût et que les consommateurs abondamment au passage les bouteilles en plastique pour consommer encore plus l'eau du robinet, c'est l'environnement qui sera gagnant ! N'oublions pas qu'une bouteille d'eau en magasin a collectivement parcouru 400 km.	04/05/2023 18:59
Commentaire	4/05/2023 22:03	2-8°	L'eau : une ressource précieuse, mais quel traitement en amont ? Pourquoi revient-il au consommateur de payer ?	L'agriculture intensive, les engrais, les pesticides, les diverses pollutions liées notamment aux industries et au transport ... sont autant de sources de dégradation de l'eau. Pourquoi ne pas employer les 870 millions du projet pour améliorer la qualité de l'eau prélevée et ainsi éviter d'avoir besoin d'autant la traiter ?	Impact économique du projet (dont coût et financement)	Bien sûr à toutes et tous.	05/05/2023 16:57
Commentaire	4/05/2023 22:03	2-8°	L'eau : une ressource précieuse, mais quel traitement en amont ? Pourquoi revient-il au consommateur de payer ?	L'agriculture intensive, les engrais, les pesticides, les diverses pollutions liées notamment aux industries et au transport ... sont autant de sources de dégradation de l'eau. Pourquoi ne pas employer les 870 millions du projet pour améliorer la qualité de l'eau prélevée et ainsi éviter d'avoir besoin d'autant la traiter ?	Impact économique du projet (dont coût et financement)	Merci pour vos commentaires ! Si vous souhaitez obtenir des réponses concrètes du SDEP, nous vous encourageons à poser vos questions dans notre espace dédié aux questions. Elles sont directement destinées au maître d'ouvrage ! Vous pouvez poser vos questions ici : https://participer-debat-eau-idf.cndp.fr/project/posez-vores-questions/collecte/posez-votre-question-en-quelques-clics Bien cordialement, L'équipe d'animation de la plateforme	
Commentaire	4/05/2023 22:03	2-8°	L'eau : une ressource précieuse, mais quel traitement en amont ? Pourquoi revient-il au consommateur de payer ?	L'agriculture intensive, les engrais, les pesticides, les diverses pollutions liées notamment aux industries et au transport ... sont autant de sources de dégradation de l'eau. Pourquoi ne pas employer les 870 millions du projet pour améliorer la qualité de l'eau prélevée et ainsi éviter d'avoir besoin d'autant la traiter ?	Impact économique du projet (dont coût et financement)	Oui, tout à fait d'accord avec Yann. Pourquoi ne pas appliquer la règle "pollueur-payeur" pour les industriels agro-chimiques ? Cela étant, nous sommes tous individuellement potentiellement pollueurs dans nos modes de vies et de consommation. L'ONU vient d'émettre une alerte sur les bouteilles en plastique des microplastiques, elles mêmes susceptibles de contenir les substances chimiques nocives (eau, chloroplastes). Selon le rapport de l'ONU, 75% de ces bouteilles ne seraient pas recyclées. ...	02/05/2023 9:51
Commentaire	4/05/2023 22:03	2-8°	L'eau : une ressource précieuse, mais quel traitement en amont ? Pourquoi revient-il au consommateur de payer ?	L'agriculture intensive, les engrais, les pesticides, les diverses pollutions liées notamment aux industries et au transport ... sont autant de sources de dégradation de l'eau. Pourquoi ne pas employer les 870 millions du projet pour améliorer la qualité de l'eau prélevée et ainsi éviter d'avoir besoin d'autant la traiter ?	Impact économique du projet (dont coût et financement)	Pur, bien sûr ! Il faut protéger les ressources autant que possible, mais il faut aussi traiter l'eau aujourd'hui. La matière première est bien qu'elle est, malheureusement polluée, c'est un état de fait auquel il faut s'adapter. S'agissant des microplastiques, analyser l'état du bouchon versant de manière à en voir les bénéfices sur la Seine, la Seine et l'Oise prendra du temps, si on y arrive un jour en effet, le traitement des eaux usées, efficace sur les paramètres "classiques" ne permet pas de l'état d'éliminer les microplastiques.	01/05/2023 12:12
Commentaire	4/05/2023 22:03	2-8°	L'eau : une ressource précieuse, mais quel traitement en amont ? Pourquoi revient-il au consommateur de payer ?	L'agriculture intensive, les engrais, les pesticides, les diverses pollutions liées notamment aux industries et au transport ... sont autant de sources de dégradation de l'eau. Pourquoi ne pas employer les 870 millions du projet pour améliorer la qualité de l'eau prélevée et ainsi éviter d'avoir besoin d'autant la traiter ?	Impact économique du projet (dont coût et financement)	Le SDEP est complètement d'accord que des actions de préservation des ressources sont indispensables. C'est pourquoi le SDEP est engagé depuis plusieurs décennies sur des actions partenariales en faveur de la prévention et de la connaissance des pollutions (art sodanaires qui superfectuels Seine, Marne, Oise).	02/05/2023 16:40
Commentaire	4/05/2023 22:03	2-8°	L'eau : une ressource précieuse, mais quel traitement en amont ? Pourquoi revient-il au consommateur de payer ?	L'agriculture intensive, les engrais, les pesticides, les diverses pollutions liées notamment aux industries et au transport ... sont autant de sources de dégradation de l'eau. Pourquoi ne pas employer les 870 millions du projet pour améliorer la qualité de l'eau prélevée et ainsi éviter d'avoir besoin d'autant la traiter ?	Impact économique du projet (dont coût et financement)	Le projet de SDEP ne se résume pas à la préservation des cours d'eau mais est est complémentaire. L'efficacité des mesures de prévention inscrit dans le temps long et un certain nombre de microplastiques sont déjà présents dans l'eau aujourd'hui. Certains pesticides sont interdits depuis plusieurs années (exemple : l'atrazine en 2003, le chlorothalonil en 2020) mais sont encore détectés. Sans les analyses d'eau que nous réalisons. Par ailleurs, certaines substances dont la toxicité est avérée (par exemple, les perturbateurs ou PFAS) sont les « polluants émergents » sont toujours présents dans les milieux naturels et y sont toujours présents pendant plusieurs décennies.	
Commentaire	4/05/2023 22:03	2-8°	L'eau : une ressource précieuse, mais quel traitement en amont ? Pourquoi revient-il au consommateur de payer ?	L'agriculture intensive, les engrais, les pesticides, les diverses pollutions liées notamment aux industries et au transport ... sont autant de sources de dégradation de l'eau. Pourquoi ne pas employer les 870 millions du projet pour améliorer la qualité de l'eau prélevée et ainsi éviter d'avoir besoin d'autant la traiter ?	Impact économique du projet (dont coût et financement)	La persistance des microplastiques dans le milieu naturel est un problème considérable. Il est à présent trop tard pour faire de la prévention sur les molécules interdites et les PFAS pour lesquelles l'interdiction des usages d'eau potable existante est l'unique solution pour s'assurer qu'elles ne soient plus ingérées par les usagers du service public de l'eau.	
Commentaire	4/05/2023 22:03	2-8°	L'eau : une ressource précieuse, mais quel traitement en amont ? Pourquoi revient-il au consommateur de payer ?	L'agriculture intensive, les engrais, les pesticides, les diverses pollutions liées notamment aux industries et au transport ... sont autant de sources de dégradation de l'eau. Pourquoi ne pas employer les 870 millions du projet pour améliorer la qualité de l'eau prélevée et ainsi éviter d'avoir besoin d'autant la traiter ?	Impact économique du projet (dont coût et financement)	Vous alarmez les usagers avec la qualité de l'eau mais vous leur proposez d'attendre 10 ans sans rien faire, sans aucune activité préventive ! C'est irresponsable.	01/05/2023 10:44
Proposition	7/05/2023 15:12	2-90°	Un projet d'urgence à l'échelle de l'Europe, sanitaire qu'il réponde	L'enjeu sanitaire auquel nous faisons face aujourd'hui est de faire du fait de l'utilisation de nombreux pesticides et de la persistance de leurs résidus dans l'eau, nous nous retrouvons avec des tensioactifs dans l'eau du robinet qui ne font qu'en augmenter. Comme tout ce qui est lié à l'environnement et à la santé publique, on peut se demander que les évolutions des normes tendent plutôt vers le bas dans les années à venir. En considérant cela, je trouve que le projet de SDEP répond tout à fait à cet enjeu car il présente un projet dans son dossier de synthèse qui montre qu'en utilisant les membranes on va réduire au maximum la teneur en microplastiques dans l'eau distribuée, c'est-à-dire la satisfaction du but recherché. En faisant cela on peut imaginer que le SDEP anticipé des futures contraintes à venir, mais je suis convaincue que c'est ce qu'il faut faire. Les syndicats qui participent par ces problématiques sont les recevoir l'eau au robinet ne sera plus possible. Construire des nouveaux traitements, cela s'arrête. Bien-sûr que cela doit s'accompagner de mesures préventives sur les pollutions qui affectent les rivières, mais cela n'est pas du ressort du SDEP. Il serait bien-sûr souhaitable que les nouveaux projets mis en œuvre proposent des solutions pour récupérer au mieux l'énergie et réduire les consommations énergétiques autant que possible. Mais dans tous les cas, ce projet va dans le sens de l'intérêt des consommateurs et non le contraire.	Enjeux sanitaires / microplastiques		
Proposition	7/15/2023 17:05	2-45°	Je suis contre le projet, je pense qu'il faut repenser notre vision sur la production de l'eau potable et de l'eau pour l'usage courant en général	Je suis donc contre ce projet, qui semble rejeter d'une logique du 20ème siècle pour les défis du 21ème siècle, et plus globalement contre cette vision d'une approche uniquement curative. Le projet semble cohérent et banal pour le contexte du SDEP. Ce n'est sans doute pas forcément le cas pour toutes les stations de production d'eau -> analyse à faire au cas par cas.	Débat public		
Proposition	7/05/2023 15:26	2-90°	Dans le cas du SDEP ou mais pas systématiquement	Je suis défavorable au projet du SDEP. Si la présentation du projet semble cohérente, le projet a plusieurs aspects négatifs importants. Premièrement, il se présente comme une solution pour traiter des pollutions (pesticides, PFAS) qui devraient être stoppées. Ce projet risque de changer l'attention de la prévention au traitement et ainsi déresponsabiliser les pollueurs. Deuxièmement, le coût sera supporté par les pollueurs de l'eau mais par les citoyens et citoyens, qui en cette période d'inflation ne peuvent pas tous faire face à ces coûts. Troisièmement, le projet prévoit de rejeter les "concentrés" non dépollués dans le milieu naturel, ce qui montre que le projet n'est pas une réelle solution mais juste un déplacement du problème. Enfin, la consommation d'électricité de l'usine de traitement augmenterait, à l'inverse de la démarche de sobriété énergétique qui doit être faite par tous les acteurs.	Usages de l'eau		
Proposition	4/21/2023 16:09	2-7°	Avis défavorable au projet	Je suis défavorable au projet du SDEP. Si la présentation du projet semble cohérente, le projet a plusieurs aspects négatifs importants. Premièrement, il se présente comme une solution pour traiter des pollutions (pesticides, PFAS) qui devraient être stoppées. Ce projet risque de changer l'attention de la prévention au traitement et ainsi déresponsabiliser les pollueurs. Deuxièmement, le coût sera supporté par les pollueurs de l'eau mais par les citoyens et citoyens, qui en cette période d'inflation ne peuvent pas tous faire face à ces coûts. Troisièmement, le projet prévoit de rejeter les "concentrés" non dépollués dans le milieu naturel, ce qui montre que le projet n'est pas une réelle solution mais juste un déplacement du problème. Enfin, la consommation d'électricité de l'usine de traitement augmenterait, à l'inverse de la démarche de sobriété énergétique qui doit être faite par tous les acteurs.	Débat public		
Commentaire	4/21/2023 16:09	2-7°	Avis défavorable au projet	Je suis défavorable au projet du SDEP. Si la présentation du projet semble cohérente, le projet a plusieurs aspects négatifs importants. Premièrement, il se présente comme une solution pour traiter des pollutions (pesticides, PFAS) qui devraient être stoppées. Ce projet risque de changer l'attention de la prévention au traitement et ainsi déresponsabiliser les pollueurs. Deuxièmement, le coût sera supporté par les pollueurs de l'eau mais par les citoyens et citoyens, qui en cette période d'inflation ne peuvent pas tous faire face à ces coûts. Troisièmement, le projet prévoit de rejeter les "concentrés" non dépollués dans le milieu naturel, ce qui montre que le projet n'est pas une réelle solution mais juste un déplacement du problème. Enfin, la consommation d'électricité de l'usine de traitement augmenterait, à l'inverse de la démarche de sobriété énergétique qui doit être faite par tous les acteurs.	Débat public	Sachant que 70% de l'eau distribuée part aux toilettes, est-il bien raisonnable de distribuer de l'eau potable ?	7/4/2023 14:46
Commentaire	4/21/2023 16:09	2-7°	Avis défavorable au projet	Je suis défavorable au projet du SDEP. Si la présentation du projet semble cohérente, le projet a plusieurs aspects négatifs importants. Premièrement, il se présente comme une solution pour traiter des pollutions (pesticides, PFAS) qui devraient être stoppées. Ce projet risque de changer l'attention de la prévention au traitement et ainsi déresponsabiliser les pollueurs. Deuxièmement, le coût sera supporté par les pollueurs de l'eau mais par les citoyens et citoyens, qui en cette période d'inflation ne peuvent pas tous faire face à ces coûts. Troisièmement, le projet prévoit de rejeter les "concentrés" non dépollués dans le milieu naturel, ce qui montre que le projet n'est pas une réelle solution mais juste un déplacement du problème. Enfin, la consommation d'électricité de l'usine de traitement augmenterait, à l'inverse de la démarche de sobriété énergétique qui doit être faite par tous les acteurs.	Débat public	Vous avez raison, l'eau est précieuse, il faut donc la préserver en amont des usines ! Vous soulevez un point très intéressant : "il ne faut pas se fier à notre santé pour se l'argent". Un argument que les agro-industriels, si froids des pesticides, seraient ravis d'entendre.	07/05/2023 11:11
Proposition	7/05/2023 15:52	2-76°	Révisé d'impact et contributions au projet à l'attention des ODD, Renner et Morlaix	Cette contribution fait l'objet d'une analyse des impacts du projet d'installation de filières de traitement membranaires dans les trois principales zones de traitement du SDEP au regard d'une évaluation sur les Objectifs de Développement Durable. Afin de contribuer au débat, Pierre-Paul Kremer et Lila Morlaix, étudiants du Master Politiques Environnementales et Management de Développement Durable de l'Institut de Paris se sont mobilisés, en accord avec l'équipe du débat public, pour réaliser une étude d'impact et combiner avec les contributions du projet à l'attention des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Agenda 2030. Cette étude a été réalisée à l'aide du logiciel Water4SDGS, mise en ligne par le Partenariat Français pour l'Eau. Cette application vise à faciliter la conception de projets, stratégies et politiques souhaitant contribuer à l'attitude de l'Agenda 2030 en s'appuyant sur des données factuelles. Cette contribution comprend les documents suivants : un cahier d'acteur, la synthèse de l'étude d'impacts, le document complet des résultats de l'étude, la méthodologie du logiciel utilisé pour réaliser l'étude.	Autre		
Proposition	01/10/2023 15:07	2-14°	Pourquoi les membranes ?	Je suis tout juste retraité et je travaille dans le traitement de l'eau. Les techniques nécessaires à la potabilisation de l'eau ont évolué par nécessité, et pas qu'en France. Le traitement des eaux de surface est bien plus difficile qu'un traitement sur forage ou nappe. Les eaux de rivières varient en température, en qualité, en quantité... la matière première pour arriver à l'eau potable n'est donc pas choisie mais subie. Et oui, aujourd'hui l'eau de Marne, Seine ou Oise contient des microplastiques, mais d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier, et on ne sait pas de quel seront faits ceux qui arriveront demain. Pour faire face, si l'on veut diminuer la diversité des microplastiques il faut compléter ou transformer les usages de traitement actuels avec des procédés efficaces et à large spectre. Voilà quelques points que l'on peut souligner sur les membranes de purification et/ou d'osmose inverse : -leur efficacité d'enlèvement des microplastiques est importante et ne varie pas dans le temps (par opposition aux procédés par adsorption qui en se saturant peuvent relarguer des composés précédemment accumulés). -elles sont capables de retenir des microplastiques contenus dans l'eau à l'état de traces infinitésimales. -elles participent de l'adoucissement de l'eau (non négligeable sur les eaux de la région parisienne). -elles retiennent les matières organiques ce qui est un plus par rapport à d'autres traitements. -les membranes fabriquées aujourd'hui consomment moins d'énergie que celles fabriquées il y a 10 - 20 ans. -elles doivent être mises en place sur une eau prétraitée (exemples de particules en suspension). -la concentration élevée par les membranes transporte les composés rejetés par les membranes : l'eau en entrée des membranes étant déjà appauvrie en polluants grâce aux traitements mis en œuvre avant les membranes, ce rejet n'est pas un concentré de l'eau de la rivière.	Technologies alternatives		

LA LE DÉBAT PUBLIC CNDP PARLONS À VOUS SEULES Débat public "L'eau potable en Île-de-France" - export des avis déposés sur la plateforme participative							
Type de contribution	Date de publication	Référence de la proposition	Titre	Description	Catégorie	Corps du commentaire	Date de création du commentaire
Commentaire	01/12/2023 15:07	2-14*	Pourquoi les membranes ?	Je suis tout juste retraité et je travaille dans le traitement de l'eau. Les techniques nécessaires à la potabilisation de l'eau ont évolué par nécessité, et pas qu'en France. Le traitement des eaux de surface est bien plus difficile qu'un traitement sur forage ou nappe. Les eaux de rivières varient en température, en qualité, en quantité... la matière première pour arriver à l'eau potable n'est donc pas choisie mais subie. Et oui, aujourd'hui l'eau de Marne, Seine ou Oise contiennent des micropolluants, ceux d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier, et on ne sait pas de quoi seront faits ceux qui arriveront demain. Pour faire face, si l'on veut diminuer la diversité des micropolluants il faut compléter ou transformer les usines de traitement actuelles avec des procédés efficaces et à large spectre. Voici quelques points que l'on peut souligner sur les membranes de purification et/ou d'osmose inverse : -leur efficacité d'enlèvement des micropolluant est importante et ne varie pas dans le temps (par opposition aux procédés par adsorption qui en se saturant peuvent retarder des composés précédemment accumulés). -elles sont capables de retenir des micropolluants contenus dans l'eau à l'état de traces infinitésimales. -elles participent de l'adoucissement de l'eau (non négligeable sur les eaux de la région parisienne). -elles retiennent les matières organiques ce qui est un plus par rapport à d'autres traitements. -les membranes fabriquées aujourd'hui consomment moins d'énergie que celles fabriquées il y a 10 - 20 ans. -elles doivent être mises en place sur une eau prétraitée (exemples de particules en suspension). -le concentré évacué par les membranes transporte les composés rejetés par les membranes. L'eau en entrée des membranes étant déjà appauvrie en polluants grâce aux traitements mis en œuvre avant les membranes, ce rejet n'est pas un concentré de l'eau de la rivière.	technologies alternatives	Oui, mais 70% de l'eau reçue part dans les toilettes, l'arrosage, le lavage ! Le réseau de distribution fuit au moins 10% ! E fait d'abord réfléchir à l'usage de l'eau et ne purifier que la partie réellement buve, consommée. Pour cela un kit local de potabilisation est préférable.	1/4/2023 15:54
Proposition	1/02/2023 14:37	2-87*	un contre-sens écologique totalement.	Comme cela peut apparaître dans le titre, je suis absolument opposé à ce projet. À l'heure où l'on appelle les usagers à étendre leur routeur wi-fi la nuit pour éviter de surconsommer, à l'heure où ma facture de gaz a été multipliée par 2 en 2 ans, voici qu'on nous propose un projet qui va coûter près d'un milliard d'euros au contribuable, ainsi que des ressources humaines et énergétiques (entre autres) pour résoudre un problème que l'industrie et l'agriculture intensive créent de toutes pièces. Je ne vais pas m'attarder plus que ça sur la méthode d'évacuation des déchets qui va, de facto, produire une surcharge technologique, puisque les usines en aval vont devoir elles aussi s'équiper de ce genre de technologie. Je ne vais pas non plus m'étendre sur le legs de pollueur-payer, qui se voit totalement ignoré. Ce qui me choque le plus dans ce projet, c'est l'absence totale de vision politique globale. Dépenser 870 millions d'euros d'argent public pour retirer de l'eau les pesticides et les PFAS générés par notre méthode de production me sidère. Quel est la prévention ? De la mise en place de politique publique sur la sortie de l'agriculture intensive ? De l'interdiction de ce genre de produit ? De la remise en question totale de notre méthode de consommation ? Ce n'est pas avec ce genre d'initiative que l'on va surmonter les catastrophes écologiques, que l'on va affronter les prochaines années. Merci de m'avoir lu, j'espère que le choix le plus responsable sera pris. Cordialement	impact du projet sur la consommation d'énergie		
Proposition	1/6/2023 19:50	2-51*	La santé, enjeu prioritaire	Les filières membranaires, du type nanofiltration ou osmose inverse basse pression, représentent ce qui se fait de mieux aujourd'hui en matière de traitement de l'eau potable. Ses barrières de traitement sont d'autant plus justifiées lorsque l'on est en présence de ressources qui restent durablement dégradées (cf. notamment l'usage des pesticides et de leurs effets rémanents). les membranes permettent donc de protéger la santé des consommateurs, ce qui constitue selon moi un enjeu prioritaire. Si l'on y ajoute les bénéfices liés à une eau adoucie, et à une eau sans chlore, on peut considérer qu'il s'agit d'un projet de progrès au service des consommateurs. De plus, ce projet est social en donnant accès à tous à une eau d'excellente qualité pour un coût maîtrisé, sans se sentir contraint d'acheter de l'eau en bouteilles. Il permet de plus de lutter contre le fléau planétaire des bouteilles en plastiques. la solution présente donc plus d'avantages que d'inconvénients, et cela s'inscrit dans la durée (à minima pour les décennies à venir). Pour finir, on peut également rappeler que la filière membranaire de Méry-sur-Oise est un franc succès depuis plus de 20 ans désormais.	enjeux sanitaires / micropolluants		
Proposition	7/11/2023 10:58	2-59*	Projet avec une véritable ambition pour la santé des habitants	Le SEDIF porte une belle ambition pour la préservation de la santé des habitants. Je trouve que la balance bénéfices / risques pour la préservation de la santé de la population et la préservation de l'environnement penche en faveur de l'aboutissement de cette ambition.			
Proposition	7/5/2023 18:08	2-48*	Une aberration écologique, sociale et sanitaire	À l'heure de l'explosion du prix de l'énergie, de l'inflation galopante touchant les ménages les plus modestes, de la nécessaire diminution de nos rejets polluants, d'une baisse de la pluviométrie et donc de la diminution des ressources aquifères, ce projet cache toutes les mauvaises cases. Il est plus étonnant que les technologies actuelles, plus cher pour l'usager, plus polluant pour les rivières et plus consommateur d'eau. À l'heure du dérèglement climatique, ce projet est donc d'un autre temps et n'est pas adapté à la sobriété nécessaire pour assurer une eau de qualité à tous à un coût raisonnable. Par ailleurs, ce projet ne propose rien pour s'attaquer aux causes des pollutions de l'eau. Ainsi, il faudrait plutôt investir dans la sanctuarisation de terres près des zones de captage, favoriser une agriculture consommant pas ou beaucoup moins de produits phytosanitaires. Des actions pour éviter les polluants, il n'y en a pas dans le projet. Il est toujours souhaitable d'éviter les pollutions plutôt que de créer des technologies coûteuses pour les traiter après coup. Même la ville de Paris, dont les moyens d'actions pour évaluer les nouvelles technologies sont importants, n'a toujours pas mis en place l'OBP. Pour toutes ces raisons, j'émet un avis défavorable sur ce projet.	impact du projet sur les milieux naturels		
Proposition	7/02/2023 16:10	2-94*	Eau osmosée quel avenir pour les petits brasseries artisanales Franciliens ?	L'eau est un élément essentiel à la fabrication de la bière sans cela pas de bière, surtout l'artisanale. Je ne suis pas une grande amatrice mais j'ai un ami brasseur. Il s'appelle Marc et sa bière la brasserie urbaine est brassée à Epinay sur seine et est commercialisée entre autre au stade Bauer. Le stade de la mythique équipe du Red Star. Que je fréquente assidûment. Je suis militante au sein d'Europe Ecologie les verts. Depuis 2020 élus communale à Saint Ouen (93) et territoriale (Seine Commune). Membre active de la régie publique de l'eau de Seine Commune depuis 2018. Je siège depuis 3 ans au syndicat eau IDF et y représente la ville. Je suis aussi aux commissions travaux, appels d'offres, tarification, et commission développement durable. Ma contribution est partie d'une remarque sur l'eau utilisée d'un ami brasseur. En effet, nous avons organisé à Saint Ouen, il s'agissait de l'avenir de sa bière. Il est micro brasseur. Donc l'eau, sa constitution et ses minéraux sont essentiels, au goût et aux différentes étapes de fabrication de la bière, commercialisée au Stade Bauer, du Joué le Red Star. Dans notre belle région d'Île de France il y a 136 brasseries dont 80 micro brasseries et ateliers de brassage, produisant moins de 1000 hectolitres par an). Centre une petite dizaine en 2000. Gallia, à Paris est la plus connue et celle qui fabrique et vend les plus gros volumes*(21000 hectolitres par an lancée en 2009). L'eau qui sera produite par l'OBP représentera les deux tiers de l'eau finale et le tiers restant viendra d'une eau à filière classique (membranaire mais qui laisse passer les minéraux), elle contiendrait donc des minéraux mais moins qu'actuellement. Hors la constitution de l'eau est essentielle aux différentes étapes de fabrication de la bière artisanale. L'eau osmosée est intégrée dans le principe de fabrication des grands brasseries, qui ajoutent des minéraux et ont les capacités d'ajuster leurs recettes en fonction de leur R&D. Les plus petits brasseries, concernés par ses modifications qui auront une incidence majeure sur leur activité. Ne saurons peut-être pas en capacité de s'adapter. Combien le pourrons sur les 80 micro brasseries franciliens qui existent ? En pièce jointe, des infographies explicatives et la suite de l'avis.	stages de l'eau		
Proposition	8/27/2023 16:23	2-37*	Il faut redimensionner le projet	De nombreuses incertitudes liées au projet du SEDIF. Pour autant, cela ne doit pas nécessairement mener à y renoncer car tout projet industriel de cette nature est exposé à des aléas. Pour réduire les risques qui, finalement, seront supportés par les usagers, des risques de nature économique mais également environnementale avec la question des rejets en aval de concentrats, il semble judicieux de redimensionner ce projet pour les atténuer et engermer des retours d'expérience. Il faut également développer la concertation entre tous les opérateurs de distribution d'eaux régionales en particulier en ce qui concerne les rejets de concentrats. Enfin, il faut insister sur les mesures de prévention en amont en termes de préventions des pollutions et de la mise en conformité des branchements afin d'éviter les rejets d'eaux usées directement dans les cours d'eau. Les Franciliennes et Franciliens doivent être approvisionnés en eau potable d'une égale qualité sur tout le territoire et à des prix similaires. Il appartient aux opérateurs de se concerter pour réaliser cet objectif. Force est de constater qu'il ne s'agit pas tout à fait de l'objet de ce débat public. (Note de la modération : l'avis complet de MONTA est disponible dans la pièce-jointe ci-dessous).	Audit		
Proposition	7/02/2023 20:20	2-90*	La santé a-t-elle un prix ?	Nous parlons ici de santé publique, faut-il faire des économies sur la santé des consommateurs ? Boire de l'eau en bouteille en plastique est une aberration, un effet d'énergie nécessaire pour produire du plastique est bien supérieure à l'énergie supplémentaire engendrée par un procédé de type membranes OBP par rapport à un procédé conventionnel. Nous avons besoin de reformer notre production d'eau potable, et renforcer notre confiance en l'eau du robinet. La santé a-t-elle un prix ? Il s'agit d'une question primordiale.	Enjeux sanitaires / micropolluants		
Proposition	7/19/2023 16:18	2-75*	Où à ce beau projet, les micropolluants ont-ils un enjeu de santé publique ?	Les micropolluants sont un enjeu de santé publique clairement identifié auquel le projet du SEDIF apporte par son choix technologique une réponse efficace et complète à grande échelle. curative certes mais nécessaire compte tenu de son bassin d'approvisionnement en eau qui regroupe près de tiers du territoire Francilien : on comprend bien que l'action préventive pour traiter le problème à la source à cette échelle prendra des décennies si ce ne sont des siècles. Dès lors il faut je pense être pragmatique et savoir clôt des débats idéologiques qui semblent un peu éloignés de la réalité concrète à court, moyen et long terme. Je me prononce donc sans réserves pour le projet du SEDIF.	Enjeux sanitaires / micropolluants		
Proposition	5/06/2023 14:38	2-23*	Sujet complexe qui mérite d'être approfondi et regardé à l'aune des bouleversements climatiques	Restons enjeux sans à prétendre en conclure : - La qualité de l'eau, aujourd'hui et celle de demain - Moins il y aura d'eau dans les nappes et en surface, plus la teneur en polluant sera importante. Il est donc nécessaire d'étudier des procédés pour mieux traiter l'eau. Pour autant, c'il y a moins d'eau, la teneur des rejets des stations de potabilisation de l'eau viendra encore plus déstabiliser les milieux naturels. -> Il faut envisager de mieux traiter les rejets. - La quantité d'énergie nécessaire Maintenant que nous avons pris conscience des enjeux énergétiques, nous ne pouvons accepter des projets à fort impact énergétique sans être compensés énergétiquement parlant. -> Il faut un bilan énergétique des méthodes de traitement envisagés et leur compensation.	impact du projet sur la consommation d'énergie		
Commentaire	5/06/2023 14:38	2-23*	Sujet complexe qui mérite d'être approfondi et regardé à l'aune des bouleversements climatiques	Plusieurs enjeux sont à prendre en compte : - La qualité de l'eau, aujourd'hui et celle de demain - Moins il y aura d'eau dans les nappes et en surface, plus la teneur en polluant sera importante. Il est donc nécessaire d'étudier des procédés pour mieux traiter l'eau. Pour autant, c'il y a moins d'eau, la teneur des rejets des stations de potabilisation de l'eau viendra encore plus déstabiliser les milieux naturels. -> Il faut envisager de mieux traiter les rejets. - La quantité d'énergie nécessaire Maintenant que nous avons pris conscience des enjeux énergétiques, nous ne pouvons accepter des projets à fort impact énergétique sans être compensés énergétiquement parlant. -> Il faut un bilan énergétique des méthodes de traitement envisagés et leur compensation.	impact du projet sur la consommation d'énergie	D'accord 70% de l'eau reçue part dans les toilettes, l'arrosage, le lavage ! Le réseau de distribution fuit au moins 10% ! E faut d'abord réfléchir à l'usage de l'eau et ne purifier que la partie réellement buve, consommée. Pour cela un kit local de potabilisation est préférable.	1/4/2023 15:53

LA COMMISSION DE PARTEI CNCP COMMISSION DE PARTEI PARLAMENT DE PARTEI
--

Débat public "L'eau potable en Île-de-France" - export des avis déposés sur la plateforme participative

[illegible]

Débat public "L'eau potable en Île-de-France" - export des avis déposés sur la plateforme participative								
Type de contribution	Date de publication	Référence de la proposition	Titre		Description	Catégorie	Corps du commentaire	Date de création du commentaire
Proposition	01/10/2023 19:35	2-48*	Avis défavorable au projet par Denis LAURENT, membre du Comité de Bassin et du SAGE Marne Confluence		Avis relatif au projet du SEDIIF soumis à consultation publique - filtration par OIBP de Denis LAURENT, membre du Comité de Bassin Seine-Normandie et du SAGE Marne Confluence Principalement : Je suis opposé au projet de filtration par OIBP qui correspond, selon moi, à une fuite en avant technologique, n'apportant qu'une réponse partielle et temporaire au problème de santé publique généré par l'utilisation de produits phytosanitaires, principalement dans l'agriculture. De trop nombreuses molécules chimiques misent sur le marché sont hors de contrôle, et l'impact de leurs métabolites, seules ou en effet cocktail, est très majoritairement méconnu pour la santé humaine et l'environnement. Si l'OIBP permet de réduire les métabolites fongicides, le chlorothalonil, ce nouveau procédé de filtration ne retirent pas tel ou tel autre métabolite, connu ou inconnu à ce jour : il n'est pas la solution à la pollution généralisée par les phytosanitaires, et même, généralisée elle aussi, à la santé humaine. On continue, mettre en place ce nouveau procédé de filtration pour tel ou tel polluant contribuant à justifier la poursuite des modalités actuelles d'exploitation agricole dépendantes de l'intrinsèque chimique. La seule issue pour préserver notre santé et celle des écosystèmes est d'adopter des modalités culturales respectueuses des sols et de l'ensemble de la biodiversité, c'est la seule solution pour continuer à nourrir la population sans la rendre malade et stopper l'effondrement de la biodiversité, lequel conduirait à une baisse considérable des volumes de production agricole. Nous devons engager de pouvoir boire de l'eau dont la potabilité est garantie, non pas en l'état des connaissances, mais de façon absolue, par interdiction de mise sur le marché de toute molécule dont les effets, directs ou par métabolite, resteraient méconnus, y compris dans les effets cocktails. Nous avons perdu tout bon sens, la priorité à la santé humaine, à acheter les molécules dont nous méconnaissons l'une ou l'autre des conséquences de leur présence dans le milieu naturel. Les usines du SEDIIF qui sont conçues pour le projet produisent une eau potable prélevée à 97% dans les eaux superficielles. Contrairement aux nappes qui retiennent les polluants pendant des décennies, les pollutions diffusées par ruissellement ont une durée de vie plus courte, comparable au délai de mise en œuvre du projet de filtration. En conséquence, l'adoption de l'alternative de changement de modèle agricole permettrait d'obtenir des résultats de réduction des pollutions des eaux superficielles dans les mêmes délais. Subsidairement 1 : les concentrats de polluants filtrés seront rejetés dans le milieu naturel, en aval du site de filtration... tout l'inverse d'une prévention des risques induits par ces polluants pour tout l'aval : biodiversité et santé humaine du fait de paysages d'eau potable en aval. Ce projet est inadmissible et contraire à toute politique publique poursuivant l'intérêt général. Elle ne prend pas plus en compte les effets du réchauffement climatique et les réductions de débit des rivières concentrant encore plus les concentrats... Subsidairement 2 : le projet va faire porter le coût d'investissement et de fonctionnement sur les consommateurs alors qu'il est censé répondre aux problèmes causés par les pollutions générées principalement par le système agroalimentaire. Ou est donc le principe pollueur-payeur ? Le seul financement acceptable serait de faire porter le poids financier à l'agro-industrie par intégration au coût des produits phytosanitaires... Subsidairement 3 : le projet prévoit une augmentation de plus de 100% de la consommation d'énergie alors que les objectifs nationaux ou régionaux sont à la diminution des consommations... Subsidairement 4 : le SEDIIF ne présente pas les méthodes alternatives utilisées actuellement en France et en Europe. Comment puis-je être convaincu par un projet qui prétend porter la seule solution possible ? La qualité du débat public aurait mérité de révéler les préconisations du porteur de projet en les comparant aux solutions adoptées par d'autres opérateurs. L'apparat inépuisable que l'Eau de Paris, pour ne citer qu'un exemple de priorité, responsable de la ressource en eau potable pour la population parisienne, soit inconnue des enjeux liés aux micropolluants et ne les traite pas. Or, l'Eau de Paris n'a pas de projet de filtration par OIBP. Je considère que les éléments d'informations apportés au public par le SEDIIF sont donc tardifs, et ne permettent pas de rendre un avis concordant dans le cadre du débat public, par comparaison aux solutions adoptées par d'autres opérateurs. Pour toutes ces raisons, fondamentales et de contexte, je rend un avis défavorable au projet du SEDIIF de mise en place de la filtration par OIBP.	Debat public		
Proposition	01/10/2023 15:46	2-19*	Un enjeu sanitaire de taille		Ayant travaillé 15 ans dans le traitement de l'eau je trouve le dossier du SEDIIF très bien construit, avec des arguments valables et techniquement solides. Aujourd'hui, c'est un constat, les eaux de surfaces contiennent des concentrations en micropolluants/métabolites de pesticides encore très élevées malgré l'interdiction de certains pesticides il y a plus de 15 ans. Cela démontre que bien sûr il faut agir sur le long terme et protéger la ressource c'est évident, mais il faut aussi agir rapidement pour ne pas laisser ces métabolites arriver dans l'eau du robinet. Pour le projet en particulier du SEDIIF (car il ne s'agit pas de faire une généralité à tous les traitements d'eau potable en France), la solution proposée permet de mettre en place les meilleures techniques disponibles afin de permettre un abattement maximum des micropolluants et un abaissement de la toxicité. Les arguments qui sont opposés sur la consommation en eau supérieure ne peuvent pas être appliqués ici car c'est une eau de surface, le concentrat retourne à la rivière sans en affecter le bon état écologique. Je pense qu'il est important de voir les projets dans leur globalité et bien qu'à l'échelle du traitement elle soit plus consommatrice en énergie, à l'échelle globale elle permet de contraindre une réduction chez le consommateur. Un projet de cette taille met quasiment une dizaine d'années à sortir de terre, il est important d'avoir un train d'avance et non pas un train de retard... Enfin les micropolluants n'arrivent plus à être arrêtés par les filières de traitement conventionnelles (ce qui est déjà le cas pour certains) il sera trop tard pour agir dans l'urgence. L'enjeu sanitaire est de taille et c'est pour cette raison que je pense que c'est un projet bénéfique pour les consommateurs.	Enjeux sanitaires / micropolluants		
Proposition	02/06/2023 13:57	2-39*	EFFICACITE ET RESILIENCE FAIBLES/ COUT ELEVE ET IMPACT ENVIRONNEMENTAL IMPORTANT		Ce projet de Velloia via le SEDIIF est exposé comme une plaquette commerciale. Les chocs concernant la qualité de l'eau potable distribuée à 4 millions de personnes mériteraient pourtant une étude impartiale, digne d'un service public, dans le but du bien commun. Une véritable consultation citoyenne sur un élément vital, tel que l'eau aurait dû l'imposer. L'impact sur la santé des résidus chimiques et des perturbateurs endocriniens dans l'eau et l'alimentation sont insuffisamment pris en compte actuellement malgré les alertes de l'ANSES. Pour les perturbateurs endocriniens, ils doivent être éliminés totalement car ils sont très dangereux même à faible dose. Toutefois, l'eau n'est qu'une des sources de contamination. Il semble plus important et plus urgent d'éliminer les polluants chimiques (pesticides, résidus médicamenteux et radiologiques (briums) que d'agir sur la durée de l'eau qui n'a que peu d'impact sur la santé. La santé doit être l'objectif prioritaire du SEDIIF, suivi de la préservation de la qualité de l'eau en amont et en aval et de la résilience en cas de fluctuation importante de la ressource suite au dérèglement climatique ou en cas de catastrophe. A l'heure du projet, je pose plusieurs questions et constatations : Plusieurs fabricants de solutions de traitement des eaux ont-ils été consultés ou seulement Velloia, délégataire de l'exploitation des usines, de l'entretien des réseaux et de la relation avec les usagers pour le compte du SEDIIF ? Les membranes : les données d'efficacité des membranes ont-elles été données par quel fabricant (Velloia par sa filiale Water technologies et solutions) ? Ou sont-elles fabriquées (impact écologique, lieu de fabrication, approvisionnement sécurisé) ? Pour ce système d'osmose inversée, 400 à 800 kg de phosphore par jour doivent être injectés pour l'usine Choisy le roi, comme réactif. Le phosphore est une ressource importée, non renouvelable dont le pic de production a déjà été dépassé. Est-ce vraiment une solution d'avenir ? La prosodic de traitement de ce phosphore n'est pas précisée alors qu'il s'agit d'un polluant présent dans les engrais, responsable de l'eutrophication de l'eau (à moins qu'il ne soit récupéré par STRUVIA** une autre filiale de Velloia qui produit des engrais phosphorés qui vont continuer à polluer la ressource en eau en amont). Les membranes doivent être lavées tous les 2 mois et les effluents de lavage (3000m3/j) seront ensuite rejetés dans le réseau d'assainissement ou mélangés avec les concentrats avant traitement et rejet au milieu naturel. Incluez les particules à densifier leur consommation de détergents, c'est bien mais donnez l'exemple, c'est mieux. Le rejet des concentrats, déjà concentrés en polluants chimiques, en perturbateurs endocriniens puis encore enrichis en phosphore et en effluents de lavage, dans le milieu naturel pose un vrai problème totalement éludé dans le projet alors qu'il représente jusqu'à 70000 m3/jour. Tout ce projet ne permet pas l'élimination totale des résidus chimiques et des perturbateurs endocriniens/voir tableau p 66 du projet en contradiction avec le tableau de la synthèse qui laisse croire à une élimination totale) alors qu'il augmente notablement les prélèvements en eau et le risque environnemental. Le coût est supporté uniquement par les usagers qui ne sont pas les plus gros pollueurs 20€ d'augmentation par personne et par an, c'est beaucoup pour une efficacité très minime. Ce coût sera encore augmenté en cas d'augmentation du coût de l'électricité dont le procédé est très gourmand. A l'avenir, il semble efficace, compte tenu du montage financier sur 40 ans et des montants à rembourser, de changer de délégataire de service public ou de sortir du SEDIIF pour une règle publique de l'eau, notamment. En conclusion, le projet n'est pas convaincant en mettant en balance d'une part sa faible efficacité et sa faible résilience et d'autre part, son coût de 870M€ et son impact écologique. La filtration sur charbon actif en grain actuellement mis en œuvre permet déjà l'élimination de 90 % des pesticides et pourrait être améliorée selon le SEDIIF. L'utilisation de charbon actif en micro-grain (fabrication française existante) sur fil fluidisé paraît plus écologique et permettrait un traitement des PFAJ selon le SEDIIF. Cette technique n'aurait pas d'impact sur le coût payé par les usagers et est déjà mise en place par la Régie publique Eau de Paris. Une partie du budget du SEDIIF pourrait être consacrée à la prévention et la suppression des pollutions en amont par l'acquisition de terres agricoles par exemple. Le dispositif d'information Terre et eau 2025 mis en place n'a pas eu les moyens nécessaires à l'obtention de résultats notables. Un seul conseiller technique pour toutes les exploitations agricoles concernées (peut-être bientôt 2...) et une intervention totalement inefficace auprès des entreprises et industriels. Pour la préservation de la ressource en eau, le déblocage rapide d'une subvention globale pour la protection des sols et de l'eau pourrait être utile. En plus de l'agriculture biologique, les techniques d'hydrologie régénérative pourraient être mises en place pour ralentir le ruissellement et garder l'eau dans les sols. La simplification des demandes de subventions ou d'aides paraît aussi utile afin que les aides parviennent aussi aux petites exploitations agricoles ou aux petites PME.	Debat public		
Proposition	01/10/2023 18:27	2-17*	Qualité de l'eau		Les qualités indésirables de l'eau potable sont : - qualité sanitaire, y compris l'absence de résidus de médicaments et de pesticides - goût neutre, donc aucun traitement avec du chlore ou des dérivés chlorés : employer, par exemple, de l'ozone Pour mémoire, le calcium est bon pour la santé (il est sous la même forme Ca++ que dans le lait) et n'apporte aucun goût, son élimination n'est pas indispensable.	Enjeux sanitaires / micropolluants		
Commentaire	01/10/2023 18:27	2-17*	Qualité de l'eau		Les qualités indésirables de l'eau potable sont : - qualité sanitaire, y compris l'absence de résidus de médicaments et de pesticides - goût neutre, donc aucun traitement avec du chlore ou des dérivés chlorés : employer, par exemple, de l'ozone Pour mémoire, le calcium est bon pour la santé (il est sous la même forme Ca++ que dans le lait) et n'apporte aucun goût, son élimination n'est pas indispensable.	Enjeux sanitaires / micropolluants	La part due ou consommée est très faible (moins de 30%) tout le reste part aux toilettes, en nettoyage et arrosage ! C'est sur l'usage qu'il faut réfléchir et en tirer les bonnes mesures.	14/02/2023 14:52
Proposition	02/06/2023 14:46	2-39*	Avis du MIRE-03 REP		870 millions euros... pour améliorer un bien commun dont on nous dit depuis des décennies qu'il est déjà de très haute qualité et qu'il est le produit le plus contrôlé en France !	Debat public		
Proposition	02/06/2023 14:32	2-4*	Un projet inutile et néfaste pour l'environnement !		Ce projet vise éliminer toutes les substances naturellement présentes dans l'eau, ce qui sera un processus coûteux en énergie, en machines... pour la réintégrer par la suite. A l'heure où les économies d'énergie doivent primer et où les ressources financières manquent, ce projet ne semble vraiment pas prioritaire. L'impact sanitaire reste à démontrer alors qu'il est clair que l'impact écologique sera très négatif. Bref, on a vraiment l'impression qu'on entreprend la course à la croissance, en mettant l'accent sur des besoins marginaux, quand tant de besoins de base ont du mal à être comblés. Mais il faut bien trouver des relais de croissance pour Velloia... C'est un très bon exemple de fonctionnement de certaines entreprises, focalisées sur le profit de court terme. Il appartient aux politiques et aux citoyens de s'y opposer.	Impact du projet sur les milieux naturels		
Commentaire	02/06/2023 14:32	2-4*	Un projet inutile et néfaste pour l'environnement !		870 millions euros... pour améliorer un bien commun dont on nous dit depuis des décennies qu'il est déjà de très haute qualité et qu'il est le produit le plus contrôlé en France ! Ce projet vise éliminer toutes les substances naturellement présentes dans l'eau, ce qui sera un processus coûteux en énergie, en machines... pour la réintégrer par la suite. A l'heure où les économies d'énergie doivent primer et où les ressources financières manquent, ce projet ne semble vraiment pas prioritaire. L'impact sanitaire reste à démontrer alors qu'il est clair que l'impact écologique sera très négatif. Bref, on a vraiment l'impression qu'on entreprend la course à la croissance, en mettant l'accent sur des besoins marginaux, quand tant de besoins de base ont du mal à être comblés. Mais il faut bien trouver des relais de croissance pour Velloia... C'est un très bon exemple de fonctionnement de certaines entreprises, focalisées sur le profit de court terme. Il appartient aux politiques et aux citoyens de s'y opposer.	Impact du projet sur les milieux naturels	Nul sert-on dans ce projet ? Les citoyens ou les intérêts d'une entreprise privée : Velloia ? Cette technologie est étonnamment coûteuse, très consommatrice d'énergie, au moment même où l'on subit une crise inflationniste. Elle éliminera l'eau et elle produira un résidu chargé en pollution qu'on ne sait pas traiter, qui reviendra, pollué, à la nature. On ne traite pas avec cette technologie, on dépose la pollution. Par ailleurs le débat me semble devoir être porté sur la façon d'évaluer la pollution plus que de toujours courir après la technologie pour chercher une solution qu'elle ne résout pas. Ce sont les comportements et nos pratiques agricoles et industrielles qu'il faut modifier. Cette technologie ne résoudra-elle pas de la mal adaptation (cf Cmc) ? Vous l'aurez compris, je ne suis surtout pas pour.	02/06/2023 21:58

Débat public "L'eau potable en Île-de-France" - export des avis déposés sur la plateforme participative								
LA COMMISSION NATIONALE DE L'ÉNERGIE ET DE L'ÉCARTIL PARL'ARBOIT A VOUS S'ADRESSE		CNCP						
Type de contribution	Date de publication	Référence de la proposition	Titre	Description	Catégorie	Corps du commentaire	Date de création du commentaire	
Commentaire	4/02/2023 14:32	2-4°	Un projet inutile et refusé pour l'environnement !	870 millions euros... pour améliorer un bien commun dont on nous dit depuis des décennies qu'il est déjà de très haute qualité et qu'il est le produit le plus contrôlé en France ! Ce projet vise éliminer toutes les substances naturellement présentes dans l'eau, ce qui sera un processus coûteux en énergie, en machines... pour la réintégrer par la suite. A l'heure où les économies d'énergie doivent primer et où les ressources financières manquent, ce projet ne semble vraiment pas prioritaire. L'impact sanitaire reste à démontrer alors qu'il est clair que l'impact écologique sera très négatif. Bref, on a vraiment l'impression qu'on entretient la course à la croissance, en mettant l'accent sur des besoins marginaux, quand tant de besoins de base ont du mal à être comblés. Mais il faut bien trouver des relais de croissance pour Véolia... C'est un très bon exemple du fonctionnement de certaines entreprises, focalisées sur le profit de court terme. L'appartenance aux politiques et aux citoyens de s'y opposer.	Impact du projet sur les milieux naturels	Le SEDIF est un service public au service de ses usagers. Il a conduit son projet sur la base d'un constat sanitaire issu de ses analyses (l'eau) et de investigations des usagers de l'eau du robinet (sous des enquêtes annuelles de satisfaction). Le SEDIF est complètement d'accord avec des actions de préservation des ressources sont indispensables. C'est pourquoi le SEDIF est engagé depuis plusieurs décennies sur des actions partenariales en faveur de la prévention et de la connaissance des pollutions tant souterraines que superficielles (Seine, Marne, Oise). D'après deux études, réalisées au début, réalisées par deux sociétés différentes, la surconsommation d'énergie au niveau des usines serait compensée par la baisse de la quantité d'énergie nécessaire pour chauffer chaque usager afin de chauffer l'eau. En effet, l'eau distribuée contiendra moins de calcium et mangeraient donc pas de dépôt de tartre dans les équipements électroménagers. Au niveau de la consommation d'énergie, le nécessaire dans le changement de comportement des usagers et l'ajout d'isolant pour les usagers de réduire leurs consommations de chauffage, savons et d'eau en bouteille grâce à la distribution d'une eau douce, pour voir pas chère sera bénéfique pour le pouvoir d'achat des usagers. Le surcoût mensuel de 3 à 4 Euros pour un foyer moyen sera ainsi très largement compensé. Actuellement, les micropolluants sont réglés par les usagers du service de l'eau potable, rejetés dans le réseau d'assainissement puis épurés en entrée des stations d'épuration. Ces dernières, incapables à ce jour de traiter ces micropolluants, les rejettent dans le milieu naturel. La filtration membranaire haute performance permet donc d'appliquer les principes constitutionnels de prévention et de précaution en évitant d'exposer les usagers du service public de l'eau à ces micropolluants. Le projet de filtration membranaire porté par le SEDIF permet, grâce à une action territoriale, de réduire ainsi la vulnérabilité des usagers aux micropolluants sans occasionner de consommation électrique ou de prélèvement supplémentaire à l'échelle du territoire du SEDIF. Des réponses détaillées concernant l'ensemble de ces sujets sont disponibles dans le dossier de présentation du projet. Nous vous invitons également, si vous le souhaitez, à venir échanger avec nous lors d'un des événements organisés par l'équipe du débat.	04/02/2023 11:53	
Commentaire	4/02/2023 14:32	2-4°	Un projet inutile et refusé pour l'environnement !	870 millions euros... pour améliorer un bien commun dont on nous dit depuis des décennies qu'il est déjà de très haute qualité et qu'il est le produit le plus contrôlé en France ! Ce projet vise éliminer toutes les substances naturellement présentes dans l'eau, ce qui sera un processus coûteux en énergie, en machines... pour la réintégrer par la suite. A l'heure où les économies d'énergie doivent primer et où les ressources financières manquent, ce projet ne semble vraiment pas prioritaire. L'impact sanitaire reste à démontrer alors qu'il est clair que l'impact écologique sera très négatif. Bref, on a vraiment l'impression qu'on entretient la course à la croissance, en mettant l'accent sur des besoins marginaux, quand tant de besoins de base ont du mal à être comblés. Mais il faut bien trouver des relais de croissance pour Véolia... C'est un très bon exemple du fonctionnement de certaines entreprises, focalisées sur le profit de court terme. L'appartenance aux politiques et aux citoyens de s'y opposer.	Impact du projet sur les milieux naturels	Le projet porté par le Syndicat des Eaux d'Ile de France, service public de l'eau, a pour objectif d'améliorer la qualité sanitaire de l'eau potable distribuée à 8 millions d'usagers franciliens en appliquant les principes constitutionnels de prévention et de précaution. Les usines du SEDIF prélèvent quasi exclusivement de l'eau dans l'Oise, la Seine et la Marne qui sont des ressources vulnérables et touchées par de nombreuses pollutions d'origine humaine (agricoles, industrielles et domestiques). Au fil, la filtration membranaire permettrait d'éliminer de l'eau potable un maximum de micropolluants d'origine humaine, notamment les PAs ("polluants émergents") et les résidus de pesticides (par exemple, le chlorobutyl mis en évidence récemment dans un rapport de l'ANSES Agence Nationale de Sécurité Sanitaire), qui sont pourtant pas ou pas suffisamment réduits par les usines du SEDIF. C'est la raison pour laquelle, comme déjà plusieurs fois dans sa longue histoire, le SEDIF se doit d'explorer les performances de ses usines le traitement au regard de leur limite technologique et de l'évolution des connaissances scientifiques. Ne pas entreprendre cette lutte contre les pollutions contenues dans les eaux brutes alors que les traitements techniques existent, renouvelant leur coût, reviendrait à prendre une lourde responsabilité : le SEDIF pourrait se voir reprocher de prendre des décisions contraires à la Constitution et à la Charte de l'environnement qui consacrent le principe de précaution. D'un point de vue énergétique et financier : grâce à la division par 3 du calcium contenu dans l'eau potable, le projet permettrait à tous les usagers de faire des économies : moins d'énergie nécessaire pour chauffer l'eau, moins de consommation de produits ménagers, allongement de la durée de vie des électroménagers... Au final, le bilan global à l'échelle du territoire du SEDIF serait positif (baisse d'environ 20 €/an/m² pour la consommation électrique et le chauffage). Concernant l'impact écologique du projet, le SEDIF est engagé dans la démarche "Ecofit, Médius, Compromis" avec des exigences environnementales très fortes. Aucun impact quantitatif sur les valeurs ne serait induit par les nouveaux procédés. En effet, le surplus d'eau résiduel serait réglé, après traitement, à une certaine de mètres en aval amont dans le réseau cou d'eau. Le but étant de ne pas aggraver au milieu naturel par rapport à aujourd'hui. Bref, nous précisons qu'à ce jour, l'entreprise qui sera choisie pour réaliser les travaux n'est pas retenue. Un appel d'offre public est en cours, sous le contrôle d'un magistrat à la Cour des comptes. Des réponses détaillées concernant l'ensemble de ces sujets sont disponibles dans le dossier de présentation du projet. Nous vous invitons également, si vous le souhaitez, à venir échanger avec nous lors d'un des événements organisés par l'équipe du débat.	04/02/2023 9:34	
Proposition	7/10/2023 16:02	2-58°	Santé et / ou environnement ?	Les médias ne cessent de nous alarmer sur les substances diverses qu'on observe dans l'eau avant traitement et parfois après traitement. Je comprends mal les oppositions à un projet qui vise à débarrasser l'eau potable de ces substances et donc à protéger notre santé. L'usage sanitaire ne semble prioritaire. Préserver la ressource des pollutions agricoles ou industrielles est certes une nécessité mais les gestionnaires de l'eau potable ne peuvent attendre que les pouvoirs publics tranchent cet épineux problème. Quant au discours anti-progrès, c'est celui d'une écologie mal comprise.	Epiques sanitaires / micropolluants			
Commentaire	7/10/2023 16:02	2-58°	Santé et / ou environnement ?	Les médias ne cessent de nous alarmer sur les substances diverses qu'on observe dans l'eau avant traitement et parfois après traitement. Je comprends mal les oppositions à un projet qui vise à débarrasser l'eau potable de ces substances et donc à protéger notre santé. L'usage sanitaire ne semble prioritaire. Préserver la ressource des pollutions agricoles ou industrielles est certes une nécessité mais les gestionnaires de l'eau potable ne peuvent attendre que les pouvoirs publics tranchent cet épineux problème. Quant au discours anti-progrès, c'est celui d'une écologie mal comprise.	Epiques sanitaires / micropolluants	Je partage entièrement cet avis et je ne comprends pas ce débat et les arguments avancés par certains qui n'ont de fondement que les intérêts de certains. Notre santé et celle de nos enfants est une priorité par rapport au coût supp. Le problème des micropolluants doit être traité à la source. Les deux chantiers doivent être menés en parallèle. Pourquoi opposer l'un à l'autre...	7/11/2023 10:55	
Proposition	7/02/2023 11:11	2-54°	Voeu de la Ville de Ville Saint Denis	La santé est notre préoccupation majeure. La nocivité des pesticides et autres micropolluants a largement été documentée et démontrée.	Nécessaire public			
Proposition	5/6/2023 18:38	2-11°	La santé d'abord	Toute technique protégeant de ces polluants est la bienvenue. Le procédé d'osmose inverse est une des techniques les plus performantes pour cette protection. Je suis donc pour l'utilisation de cette technique pour protéger l'avenir de mes petits-enfants.	Epiques sanitaires / micropolluants			
Commentaire	5/6/2023 18:38	2-11°	La santé d'abord	La santé est notre préoccupation majeure. La nocivité des pesticides et autres micropolluants a largement été documentée et démontrée. Toute technique protégeant de ces polluants est la bienvenue. Le procédé d'osmose inverse est une des techniques les plus performantes pour cette protection. Je suis donc pour l'utilisation de cette technique pour protéger l'avenir de mes petits-enfants.	Epiques sanitaires / micropolluants	Il faut d'abord réfléchir à l'usage de l'eau. 70% de celle-ci part dans les toilettes, l'arrosage, le lavage ! Il faudrait donc mieux distribuer de l'eau non potable et des bûches de potabilisation à chaque usager pour éviter le gaspillage d'une part et permettre à chacun d'avoir l'eau potable de la qualité qu'il souhaite.	7/04/2023 14:57	
Commentaire	5/6/2023 18:38	2-11°	La santé d'abord	La santé est notre préoccupation majeure. La nocivité des pesticides et autres micropolluants a largement été documentée et démontrée. Toute technique protégeant de ces polluants est la bienvenue. Le procédé d'osmose inverse est une des techniques les plus performantes pour cette protection. Je suis donc pour l'utilisation de cette technique pour protéger l'avenir de mes petits-enfants.	Epiques sanitaires / micropolluants	Protégeons l'avenir des générations futures en mettant en place une réelle transition écologique avec des politiques de préventions et de protection de la ressource ! Le principe de précaution relève du code de l'environnement et concerne la protection des milieux naturels.	9/09/2023 14:13	
Commentaire	5/6/2023 18:38	2-11°	La santé d'abord	La santé est notre préoccupation majeure. La nocivité des pesticides et autres micropolluants a largement été documentée et démontrée. Toute technique protégeant de ces polluants est la bienvenue. Le procédé d'osmose inverse est une des techniques les plus performantes pour cette protection. Je suis donc pour l'utilisation de cette technique pour protéger l'avenir de mes petits-enfants.	Epiques sanitaires / micropolluants	Aux : il concerne aussi la condition humaine de ces générations, et le droit de protéger leur santé, notamment celle des enfants ?	03/09/2023 9:23	
Proposition	7/6/2023 11:10	2-54°	Micropolluants	L'origine de 50% des cancers n'est pas identifiée, mais on suspecte des micropolluants et on en découvre tous les jours. Il est impératif de s'en débarrasser. Pour ça, bien sûr il faut préserver la ressource, mais ça ne suffit pas quand la ressource est une rivière qui draine des pollutions de milliers de km2. Les technologies membranaires sont la bonne réponse envisageable pour produire une eau débarrassée des micropolluants.	Epiques sanitaires / micropolluants			
Commentaire	7/6/2023 11:10	2-54°	Micropolluants	Les technologies alternatives (charbon) n'éliminent que quelques polluants et ont un bilan carbone plus élevé. L'origine de 50% des cancers n'est pas identifiée, mais on suspecte des micropolluants et on en découvre tous les jours. Il est impératif de s'en débarrasser. Pour ça, bien sûr il faut préserver la ressource, mais ça ne suffit pas quand la ressource est une rivière qui draine des pollutions de milliers de km2. Les technologies membranaires sont la bonne réponse envisageable pour produire une eau débarrassée des micropolluants. Les technologies alternatives (charbon) n'éliminent que quelques polluants et ont un bilan carbone plus élevé.	Epiques sanitaires / micropolluants	Question si le charbon actif est polluant, l'OSIP émettra une consommation X 2,5 au vu du contexte est ce bien raisonnable ?) débarrasser (contient de polluants) ? 870 millions d'euros (1 milliard l'an demandé) pour équiper deux usines Méry sur Oise (référé déjà depuis 1995. Avec une technologie prédictive ou risque d'une multinationale Véolia à l'ouest). Toutefois, l'usine d'osmose inverse est coûteuse (2022, 600 000 euros) et coûte 25% des parties, et qu'a coûté 58 millions d'euros lors de la fin de l'usine de l'eau. Enfin pourquoi ne pas avoir utilisé d'autres techniques comme les électrodes à lit fluidisé au charbon actif qui élimine les nouveaux pesticides comme le chlorobutyl (N7181) et les dihalogénés chlorés et les nébuthalides. Etes vous bien sûr d'augmenter la quantité de condamnés rejetés et de polluants dans les cours d'eau soit la solution ? Et surtout bien rester silencieux sur les causes de pollution des cours d'eau... pour la santé des franciliens.	7/06/2023 12:43	

[illegible]

Type de contribution	Date de publication	Référence de la proposition	Titre	Description	Catégorie	Corps du commentaire	Date de création du commentaire
Proposition	7/10/2023 10:58	2-43	Qui pour Mery-sur-Oise, non pour Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne (SR)	En préambule, il faut saluer l'intérêt de ce débat qui permet au citoyen d'accéder à de nouvelles informations pédagogiques et de qualité. Ce débat aurait mérité une plus forte publicité : je n'ai ni vu passer ni sur ma commune Chelles/Maubry, ni sur mon territoire VSGP. La qualité générale et la diversité des points de vue exprimés de façon parfois critique mais en termes respectueux permet d'enrichir et d'améliorer la vision de chacun. La complexité de la question est d'autant plus grande qu'elle interfère avec la clôture du contrat actuel de délégation de service public. Un coup protégé ? Un oui. Celui-ci devrait être renouvelé en concertation et faire l'objet d'une mise en concertation du futur concessionnaire. Celui-ci pourrait donc avoir dans sa feuille de route la mise en place de ce projet. Grand plaisir de boisson de l'eau du SODF, je me sers concerné par la préparation du monde de mes petits-enfants, qui devraient notamment passer par : - la préservation des ressources naturelles dont on doit protéger l'eau, l'air, le sol et le sous-sol ; - le développement d'une société résiliente adaptée aux limites de la planète notamment sur le plan de l'énergie ; - une prise en compte équilibrée des dimensions sociales, environnementales et économiques avec des changements sociétaux probablement profonds tant individuels que collectifs ; - une vision systémique du problème : nous vivons sur la même planète (et plus localement dans le même bassin versant)... Par rapport à ces items généraux qui ont conduit mon analyse, le projet présenté me pose problème : - en évoque le principe de précaution sanitaire pour réduire les polluants chimiques, micro-polluants, perturbateurs endocriniens, micro-plastiques, déchets dans l'eau du robinet et dont on sait qu'ils peuvent persister un certain temps après leur production. Cependant, la consommation d'eau n'est limitée que par la disponibilité de l'eau. L'eau est une ressource précieuse. Cette mise en œuvre de précaution d'urgence est une situation durable. Cette mise en œuvre de précaution d'urgence est une situation durable. Cette mise en œuvre de précaution d'urgence est une situation durable. - Ne pas entreprendre contre toute lutte contre les pollutions contenues dans les eaux brutes alors que les traitements techniques existent, nonobstant leur coût, constituerait une erreur et reviendrait à prendre une lourde responsabilité : le SODF pourrait se voir reprocher de prendre des décisions contraires à la Constitution et à la Charte de l'environnement qui consacrent le principe de précaution... Ce faisant, le SODF n'endosse-t-il pas une responsabilité en dehors de ses compétences (la fraction des limites en matière de santé) ? L'absence de commentaires de l'ARIS est à cet égard très perturbant : comment constater le niveau de risque objectif si les produits indésirables, poison naturel biogénique ou toxique d'une réaction chimique de l'azote de la filtration à Mery-sur-Oise, ont été mis en œuvre devant être proportionnés aux risques... Si c'est correct, pourquoi ne pas les avoir éliminés par le SODF multilatérales d'être protégées ? En conclusion, l'absence de commentaires de l'ARIS, le SODF a proposé de mettre en œuvre des moyens importants (800 M€ HT hors éléments filtrants) alors que la situation économique incite à choisir les investissements les plus utiles pour la transition écologique, compte tenu de leurs coûts et de leur impact. Par principe, le bon sens conduit à traiter le problème en amont (prévenir plutôt que guérir) : même si il ne faut pas être naïf sur le temps et les efforts nécessaires pour obtenir des changements de pratique (notamment vers la nécessaire réduction des pesticides en agriculture, il est évident que la consommation d'eau n'est limitée que par la disponibilité de l'eau. L'eau est une ressource précieuse. Cette mise en œuvre de précaution d'urgence est une situation durable. Cette mise en œuvre de précaution d'urgence est une situation durable. Cette mise en œuvre de précaution d'urgence est une situation durable. En conclusion, il reste beaucoup d'incertitudes car je devrais inclure à l'avance de façon conditionnée avec prudence et pragmatisme.	Impact du projet sur les milieux naturels		
Proposition	7/6/2023 9:42	2-40	Servir l'eau à l'échelle Métropolitaine	Le projet très coûteux ne répond pas aux priorités : En matière de qualité, il est indispensable de suivre les prescriptions des directives Eau Potable au sein d'un réseau de la loi de l'eau et de la mesure de la loi transposition, sans plus, ni moins. Il ne faut pas que chaque autorité organise un service de l'eau attribue le droit de fixer des normes. En matière environnementale le projet est très mauvais puisque très émissif, n'entraîne aucune économie d'eau et accentue l'artificialisation de l'eau potable. Il y a lieu de rappeler que la Chambre Régionale des Comptes a prononcé le transfert à la Métropole de la gestion de l'eau et la suppression d'Eau de Paris, du SODF et de SENEQ (ex SEPI). Dans un contexte de dépenses depuis 30 ans de la production d'eau potable dans la Métropole (les usines sont en sous production par rapport à leur capacité), l'usine de Choisy-le-Roi devrait être supprimée avec un regroupement de la production à l'usine d'Orly, située à quelques centaines de mètres. C'est de quoi éliminer plusieurs usines sur le mode de gestion (délégation ou régie), des équipes locales et le poids des groupes privés (VEDIAT et SUITE) détenant leurs prix car ils interfèrent avec une gestion efficace de l'eau dans la métropole. La priorité est d'une restructuration de la production d'eau potable sur le territoire métropolitain afin d'adapter les outils de production aux besoins orientés à la baisse de consommation d'eau potable afin d'en faire baisser le coût. Il est anormal que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) continue à aider des projets qui ne sont pas cohérents avec les objectifs environnementaux, économiques d'énergie et économiques d'eau. Le rappel des depuis une trentaine d'années l'objectif (directive cadre, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), etc.) n'est pas d'investir les traitements de l'eau mais au contraire de les limiter en priorisant l'entretien de la ressource (à partir d'un assainissement plus performant en particulier par temps de pluie et des pratiques agricoles responsables, entre autres). Enfin, le prix de l'eau n'est plus durable, le poids de la facture pèse dans les budgets de toutes les familles. Il est donc important de ne pas alourdir cette facture par des investissements non nécessaires. L'investissement proposé par le SODF est disproportionné par rapport à son budget actuel d'investissement. En conclusion, le SODF effectue un sondage téléphonique "orienté" auprès des citoyens pour défendre son projet sans même signaler aux sondés qu'il y a un débat public en cours sur ce projet et sans orienter les citoyens vers le site du débat afin qu'ils prennent connaissance et s'expriment.	Mutualité de gestion et de gouvernance		
Proposition	23/02/2023 19:18	2-24	En cas de contamination radioactive ?	Il nous paraît étonnant de l'eau potable des Parisiens, il y a un accident à la centrale de Nogent sur Seine - comment sera géré le décontamination de cette eau ?	radio		
Commentaire	23/02/2023 19:18	2-24	En cas de contamination radioactive ?	Il nous paraît étonnant de l'eau potable des Parisiens, il y a un accident à la centrale de Nogent sur Seine - comment sera géré le décontamination de cette eau ?	radio	C'est une très bonne question.	
Proposition	8/02/2023 18:46	2-26	La santé publique est prioritaire	Je réajuste le consensus : l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) continue à aider des projets qui ne sont pas cohérents avec les objectifs environnementaux, économiques d'énergie et économiques d'eau. Le rappel des depuis une trentaine d'années l'objectif (directive cadre, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), etc.) n'est pas d'investir les traitements de l'eau mais au contraire de les limiter en priorisant l'entretien de la ressource (à partir d'un assainissement plus performant en particulier par temps de pluie et des pratiques agricoles responsables, entre autres). Enfin, le prix de l'eau n'est plus durable, le poids de la facture pèse dans les budgets de toutes les familles. Il est donc important de ne pas alourdir cette facture par des investissements non nécessaires. L'investissement proposé par le SODF est disproportionné par rapport à son budget actuel d'investissement. En conclusion, le SODF effectue un sondage téléphonique "orienté" auprès des citoyens pour défendre son projet sans même signaler aux sondés qu'il y a un débat public en cours sur ce projet et sans orienter les citoyens vers le site du débat afin qu'ils prennent connaissance et s'expriment.	Risques sanitaires / micropolluants	7/10/2023 12:56	
Commentaire	9/02/2023 18:46	2-26	La santé publique est prioritaire	Je réajuste le consensus : l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) continue à aider des projets qui ne sont pas cohérents avec les objectifs environnementaux, économiques d'énergie et économiques d'eau. Le rappel des depuis une trentaine d'années l'objectif (directive cadre, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), etc.) n'est pas d'investir les traitements de l'eau mais au contraire de les limiter en priorisant l'entretien de la ressource (à partir d'un assainissement plus performant en particulier par temps de pluie et des pratiques agricoles responsables, entre autres). Enfin, le prix de l'eau n'est plus durable, le poids de la facture pèse dans les budgets de toutes les familles. Il est donc important de ne pas alourdir cette facture par des investissements non nécessaires. L'investissement proposé par le SODF est disproportionné par rapport à son budget actuel d'investissement. En conclusion, le SODF effectue un sondage téléphonique "orienté" auprès des citoyens pour défendre son projet sans même signaler aux sondés qu'il y a un débat public en cours sur ce projet et sans orienter les citoyens vers le site du débat afin qu'ils prennent connaissance et s'expriment.	Risques sanitaires / micropolluants		

Débat public "L'eau potable en Île-de-France" - export des avis déposés sur la plateforme participative								
Type de contribution	Date de publication	Référence de la proposition	Titre		Description	Catégorie	Corps du commentaire	Date de création du commentaire
Commentaire	6/30/2023 18:46	2-20*	La santé publique est prioritaire		Habitant la commune de Puteaux, qui est membre du Sdof, je suis concernée par ce projet, j'ai assisté au lancement du débat à Paris puis au débat organisé à Neuilly sur Marine. J'ai d'abord été très partagée entre l'intérêt du projet : - pour la santé publique, d'une part : élimination des métaforolites de produits phytosanitaires, de résidus médicamenteux... - et, d'autre part, les arguments avancés par les opposants : notamment le reproche fait au Sdof de ne pas lutter contre la pollution de la ressource. Après avoir pris connaissance des documents disponibles et écouté plusieurs intervenants, je suis désormais favorable à ce projet. Convaincue de la nécessité de protéger la santé contre les micropolluants, dont on connaît mal les effets sur la santé considérée un à un et encore moins dans leurs interactions, je suis favorable à l'application du principe de précaution. L'ONP est une technologie connue et maîtrisée puis qu'utilisée pour désaliniser l'eau de mer. Le coût additionnel de 4 € par mois pour une famille de 4 personnes ne paraît pas absurde si déposé au service supplémentaire qui sera rendu si le projet est poursuivi et réalisé. La baisse des factures d'eau ne peut pas être un objectif unique. La protection de la santé et de la qualité doivent primer. Du fait des dérives de l'agriculture intensive, nous savons que la baisse des coûts peut créer de graves problèmes. D'ailleurs, la pollution que le Sdof cherche à éliminer par le traitement par l'ONP découle en partie de la recherche de coûts bas en agriculture. L'eau, considérée comme ressource, est un bien commun. Mais l'eau potable est un produit industriel qu'il faut payer car notre société accepte malheureusement un haut niveau de pollution. Donc de grosses dépenses doivent être engagées pour protéger la santé, ce que le Sdof propose de faire. Je regrette la pollution. Mais elle est là. C'est un fait. Nous devons tout avoir accès une eau potable de qualité. Nous ne devons pas être contraints à boire de l'eau embouteillée beaucoup plus chère et causant elle-même de nombreux inconvénients pollution par le transport, le plastique et réduction de la ressource au point de prélèvement... L'argument selon lequel le Sdof n'aurait pas suffisamment œuvré pour la prévention n'est pas recevable. Corinne Lagage a expliqué pourquoi, J'appuie sur Marie. Le Sdof est un établissement public local. Son Président ne peut pas contraindre les tiers à réduire leur pollution. Les maires ne détiennent aucun pouvoir de police en matière de produits phytosanitaires, ce pouvoir revient à l'Etat. C'est ce qui découle de plusieurs arrêts rendus par le Conseil d'Etat entre 2019 et 2022. Donc, face à une pollution de la ressource qu'il ne peut pas réduire, le Sdof ne peut que mettre en œuvre un procédé industriel nécessairement tourné afin d'abaisser le taux dans l'eau distribuée. Si l'eau distribuée est actuellement potable, l'amélioration de sa qualité ne peut pas être reprochée au Sdof. Une norme de qualité n'est pas un maximum de qualité inépassable, mais plutôt un minimum. Rien n'interdit de distribuer une eau de meilleure qualité. Il y a encore une année, l'argument mis en avant par le Sdof à propos de la demande d'autorisation d'exploitation de l'usine expérimentale d'Arbigny était la décarbonation. Cet objectif ne me semblait pas prioritaire et la balance coût avantage pas favorable (coûts financier et environnemental par concentration de la pollution au point de rejet de la future usine). Il est vrai que le renforcement de l'argumentaire du Sdof m'a semblé artificiel au début et m'a fait douter un temps de l'intérêt du projet présenté en 2023. Si le Sdof décide de poursuivre ce projet au terme du débat organisé par la CNDP, il restera à l'Etat, détenteur de la police de l'eau, d'imposer des conditions exigeantes de rejets de concentrats dans les trois cours d'eau concernés.	Etrique sanitaire / micropolluants	70% de l'eau reçue part dans les toilettes, l'arrosage, le lavage ! Le réseau de distribution fait (au moins 10%), il faut d'abord réfléchir à l'usage de l'eau et ne pas purifier que la partie réellement buée, consommée. Pour cela un tel local de potabilisation est préférable.	7/4/2023 15:52
Proposition	6/27/2023 17:01	2-38*	Agré en 2 temps		Je suis aux solutions concrètes donc je préfère un traitement immédiat qui garantisse la qualité de l'eau potable pour les années qui viennent. Je continuerais à boire de l'eau du robinet sur le Sdof, plutôt qu'acheter de l'eau en bouteilles dans la doua... Et je crois nécessaire de réfléchir aussi aux actions de long terme pour empêcher que la situation ne continue de se dégrader : il faut y croire parce que c'est la solution idéale. Mais la bataille est loin d'être gagnée sur ce sujet, et ne se baser que sur cela me semble incroyablement naïf... on a pour l'instant peu gagné contre les industries de la chimie et des engrais. Récemment aux USA, des gros chimistes ont été condamnés à de lourdes amendes pour pollution de l'eau ; mais cela arrive bien tard... Donc on agit tout de suite sur le traitement de l'eau, bien sûr ! (et si vous en doutez, posez-vous la question : si on ne traite pas, vous demandez encore de l'eau du robinet à vos enfants ou petits enfants ?)	Etrique sanitaire / micropolluants		
Commentaire	6/27/2023 17:01	2-38*	Agré en 2 temps		Je suis aux solutions concrètes donc je préfère un traitement immédiat qui garantisse la qualité de l'eau potable pour les années qui viennent. Je continuerais à boire de l'eau du robinet sur le Sdof, plutôt qu'acheter de l'eau en bouteilles dans la doua... Et je crois nécessaire de réfléchir aussi aux actions de long terme pour empêcher que la situation ne continue de se dégrader : il faut y croire parce que c'est la solution idéale. Mais la bataille est loin d'être gagnée sur ce sujet, et ne se baser que sur cela me semble incroyablement naïf... on a pour l'instant peu gagné contre les industries de la chimie et des engrais. Récemment aux USA, des gros chimistes ont été condamnés à de lourdes amendes pour pollution de l'eau ; mais cela arrive bien tard... Donc on agit tout de suite sur le traitement de l'eau, bien sûr ! (et si vous en doutez, posez-vous la question : si on ne traite pas, vous demandez encore de l'eau du robinet à vos enfants ou petits enfants ?)	Etrique sanitaire / micropolluants	Tout à fait d'accord, les ressources sont déjà contaminées et il faudrait des décennies d'efforts de beaucoup de monde pour se débarrasser de ces polluants, si on y arrive un jour ! En attendant, utilisons les traitements disponibles, je ne vois pas le tout ça comme une fuite en avant technologique.	6/28/2023 10:34
Commentaire	6/27/2023 17:01	2-38*	Agré en 2 temps		Je suis aux solutions concrètes donc je préfère un traitement immédiat qui garantisse la qualité de l'eau potable pour les années qui viennent. Je continuerais à boire de l'eau du robinet sur le Sdof, plutôt qu'acheter de l'eau en bouteilles dans la doua... Et je crois nécessaire de réfléchir aussi aux actions de long terme pour empêcher que la situation ne continue de se dégrader : il faut y croire parce que c'est la solution idéale. Mais la bataille est loin d'être gagnée sur ce sujet, et ne se baser que sur cela me semble incroyablement naïf... on a pour l'instant peu gagné contre les industries de la chimie et des engrais. Récemment aux USA, des gros chimistes ont été condamnés à de lourdes amendes pour pollution de l'eau ; mais cela arrive bien tard... Donc on agit tout de suite sur le traitement de l'eau, bien sûr ! (et si vous en doutez, posez-vous la question : si on ne traite pas, vous demandez encore de l'eau du robinet à vos enfants ou petits enfants ?)	Etrique sanitaire / micropolluants	Personnellement, je suis architecte contre les solutions individuelles qui me semblent une source d'inégalités des usagers : ceux qui ont les moyens se paieront des dispositifs de filtration de qualité, les autres pas. C'est exactement comme le traitement du calcéaire quand il est trop élevé. Côté eau de pluie, c'est sûr qu'il y a des choses à faire, mais quand on a 30 jours sans pluie comme cet hiver, cela me semble nécessiter des grosses cuves de stockage ? Est-ce faisable ? Et à quel coût ?	7/5/2023 14:58
Commentaire	6/27/2023 17:01	2-38*	Agré en 2 temps		Je suis aux solutions concrètes donc je préfère un traitement immédiat qui garantisse la qualité de l'eau potable pour les années qui viennent. Je continuerais à boire de l'eau du robinet sur le Sdof, plutôt qu'acheter de l'eau en bouteilles dans la doua... Et je crois nécessaire de réfléchir aussi aux actions de long terme pour empêcher que la situation ne continue de se dégrader : il faut y croire parce que c'est la solution idéale. Mais la bataille est loin d'être gagnée sur ce sujet, et ne se baser que sur cela me semble incroyablement naïf... on a pour l'instant peu gagné contre les industries de la chimie et des engrais. Récemment aux USA, des gros chimistes ont été condamnés à de lourdes amendes pour pollution de l'eau ; mais cela arrive bien tard... Donc on agit tout de suite sur le traitement de l'eau, bien sûr ! (et si vous en doutez, posez-vous la question : si on ne traite pas, vous demandez encore de l'eau du robinet à vos enfants ou petits enfants ?)	Etrique sanitaire / micropolluants	Est-il nécessaire de distribuer de l'eau potable à 70% de cette eau part dans les toilettes ? Je préfère qu'on distribue une eau de qualité "eau de pluie" par exemple, non potable donc, et qu'on dispose chez soi d'un kit de purification pour les eaux qu'on utilise en cuisine, qu'on boit ou utilise pour se laver. Voir mon avis : https://participer-debat-eau-ile-de-france/projet/depense-votre-avis-sur-le-projet/collecte-depose-votre-avis-en-quelques-clics/	7/4/2023 14:39
Proposition	5/18/2023 18:41	2-21*	Pollueurs-payeurs		Au nom de la loi Pollueur-payeur, la plus value sur la facture doit être réglée par les fabricants et distributeurs de pesticides et autres polluants de nos nappes et rivières. Quand j'achète, par exemple, de l'électroménager, je paye le coût de son recyclage. Pourquoi ne ferait-on pas de même pour l'eau ? Les distributeurs de cette eau (Suez et consorts) pourraient aussi mettre la main à la poche pour co-financer l'augmentation du m3. Ce sont tous des prestataires de service de nos collectivités, faisons-leur confiance pour se rattraper sur un autre domaine. Sûr, évidemment que l'eau "courante" soit la plus saine possible et comme nos gouvernements du moment ne s'attaquent pas vraiment aux causes qui la rendent malsaine, alors il ne nous reste qu'à espérer que la science nous sauve, mais que les responsables paient pour cela.	Impact économique du projet (dont coût et financement)		
Commentaire	5/18/2023 18:41	2-21*	Pollueurs-payeurs		Au nom de la loi Pollueur-payeur, la plus value sur la facture doit être réglée par les fabricants et distributeurs de pesticides et autres polluants de nos nappes et rivières. Quand j'achète, par exemple, de l'électroménager, je paye le coût de son recyclage. Pourquoi ne ferait-on pas de même pour l'eau ? Les distributeurs de cette eau (Suez et consorts) pourraient aussi mettre la main à la poche pour co-financer l'augmentation du m3. Ce sont tous des prestataires de service de nos collectivités, faisons-leur confiance pour se rattraper sur un autre domaine. Sûr, évidemment que l'eau "courante" soit la plus saine possible et comme nos gouvernements du moment ne s'attaquent pas vraiment aux causes qui la rendent malsaine, alors il ne nous reste qu'à espérer que la science nous sauve, mais que les responsables paient pour cela.	Impact économique du projet (dont coût et financement)	Pollueur payeur est une arlésienne bien mal appliquée. Après tout, la principale source de résidus médicamenteux dans les eaux provient... des habitants qui en consomment beaucoup et en relâchent à travers de leurs urines et déjections et de leur transpiration lavée sous la douche. Comment vous faites payer cela ?	7/5/2023 15:32
Proposition	7/18/2023 20:18	2-72*	L'eau potable : un enjeu de santé publique		La qualité sanitaire de l'eau que nous buvons est un enjeu de santé publique. La présence de micropolluants, de polluants émergents dans les ressources en eau et dans l'environnement au sens large, dont la presse fait souvent écho et encore tout récemment avec le chlorobutanol ou le 1,4 dioxane est une réalité. Ces polluants sont bien souvent la conséquence de pratiques utilisées pour des productions industrielles ou agricoles qui ont perduré pendant plusieurs décennies. L'attribution de ces polluants en rapportant sur une action préventive de préservation des ressources est certes utile mais nécessite de nombreuses années. Plus de 20 ans après l'interdiction d'usage de certains pesticides, leur présence ou celle de leurs sous-produits est encore effective dans le milieu naturel. Face à ce temps long, j'ai le sentiment que le Sdof n'a pas encore trouvé de solutions efficaces de traitement comme l'ONP qui permettrait d'agir dans un temps plus court afin de garantir une eau du robinet potable face à la diversité des micropolluants qui arrivent aujourd'hui de plus en plus recherchés et analysés dans le but de continuer à protéger dans la durée les consommateurs.	Etrique sanitaire / micropolluants		
Proposition	7/20/2023 11:19	2-85*	Non à une eau toujours plus chère !		Appel de collectifs, associations et partis de Plaine Commune : Non à une eau toujours plus chère ! Non à l'Orsmose Inverse Basse Pression (OIBP) Oui à la sortie du Sdof ! Oui à une règle publique de l'eau ! voir ?	Débat public		
Proposition	7/20/2023 11:24	2-88*	Avis favorable		Les données du projet montrent de manière incontestable qu'il est favorable à la santé humaine et que bien qu'il faille plus d'efforts pour produire cette qualité d'eau, il permet une amélioration du bilan carbone du cycle global de l'eau potable. D'autres actions sont à mener en parallèle pour améliorer la qualité de la ressource mais elles peuvent être réalisées en parallèle de la réalisation de ce projet.	Etrique sanitaire / micropolluants		
Proposition	7/20/2023 11:46	2-44*	AVIS SUR LE PROJET Sdof		Bonjour, Suite au débat sur le projet Sdof d'hier soir à Savigny-le-Temple je tiens à manifester mon opposition, le jugeant aberrant sur le plan énérgétique, démocratique, biologique et philosophique : dépenser des millions pour dépolluer et polluer dans la foule, même à un faible pourcentage s'oppose à l'économie durable vers laquelle notre société devrait tendre. La brochure de la Sdof, en page 8 affirme "traiter" le phosphore des concentrats avant relargage dans l'environnement... mais que signifie "traiter" ? On ignore mais on comprend bien que ce n'est pas "recycler". Et, le phosphore est une substance minérale "critique" dont le stock planétaire est à l'évidence fini. De plus, il est produit (très décroissant) par la Chine, les USA et le Maroc. La pandémie de Covid, la guerre en Ukraine, ont fait émerger le sujet de la sécurité alimentaire que le projet Sdof ne prend pas en compte au point, je le redoute, qu'il ne contribue à renforter notre perte d'autonomie sur ce plan. D'un point de vue stratégique le projet est une erreur et m'apparaît donc potentiellement mortifère. En l'état, le projet est inacceptable, car il devrait à minima, constituer un outil de dépollution des sols et de lutte contre l'eutrophication des eaux résultant des pratiques industrielles de notre agriculture. Rien n'est dit sur ce sujet et on ignore jusqu'au bonjour annuel de phosphore nécessaire au processus de production par osmose de cette eau. Brief, les arguments avancés en faveur du projet ne répondent pas aux enjeux contemporains et comme tels sont la marque d'une mentalité consumériste inconsciente et dépassée. Dernier point, disposer d'une eau sans tarte qui permettrait de prolonger l'utilisation des appareils électroménagers est une vaste blague qui ignore l'obsolescence programmée. Signifions tout de même qu'une eau sans calcaire rend le rinçage plus efficace et augmente la quantité d'eau à consommer, et ça, si on peut douter que ce fasse "gagner du pouvoir d'achat aux Français" (p4) lui ne doute que ce soit certainement très bon pour le business ! Pascal Bessard	Débat public		
Commentaire	7/20/2023 11:46	2-44*	AVIS SUR LE PROJET Sdof		Bonjour, Suite au débat sur le projet Sdof d'hier soir à Savigny-le-Temple je tiens à manifester mon opposition, le jugeant aberrant sur le plan énérgétique, démocratique, biologique et philosophique : dépenser des millions pour dépolluer et polluer dans la foule, même à un faible pourcentage s'oppose à l'économie durable vers laquelle notre société devrait tendre. La brochure de la Sdof, en page 8 affirme "traiter" le phosphore des concentrats avant relargage dans l'environnement... mais que signifie "traiter" ? On ignore mais on comprend bien que ce n'est pas "recycler". Et, le phosphore est une substance minérale "critique" dont le stock planétaire est à l'évidence fini. De plus, il est produit (très décroissant) par la Chine, les USA et le Maroc. La pandémie de Covid, la guerre en Ukraine, ont fait émerger le sujet de la sécurité alimentaire que le projet Sdof ne prend pas en compte au point, je le redoute, qu'il ne contribue à renforter notre perte d'autonomie sur ce plan. D'un point de vue stratégique le projet est une erreur et m'apparaît donc potentiellement mortifère. En l'état, le projet est inacceptable, car il devrait à minima, constituer un outil de dépollution des sols et de lutte contre l'eutrophication des eaux résultant des pratiques industrielles de notre agriculture. Rien n'est dit sur ce sujet et on ignore jusqu'au bonjour annuel de phosphore nécessaire au processus de production par osmose de cette eau. Brief, les arguments avancés en faveur du projet ne répondent pas aux enjeux contemporains et comme tels sont la marque d'une mentalité consumériste inconsciente et dépassée. Dernier point, disposer d'une eau sans tarte qui permettrait de prolonger l'utilisation des appareils électroménagers est une vaste blague qui ignore l'obsolescence programmée. Signifions tout de même qu'une eau sans calcaire rend le rinçage plus efficace et augmente la quantité d'eau à consommer, et ça, si on peut douter que ce fasse "gagner du pouvoir d'achat aux Français" (p4) lui ne doute que ce soit certainement très bon pour le business ! Pascal Bessard	Débat public	D'accord avec ce point de vue. Voir mon projet Usage de l'eau	7/4/2023 14:32
Proposition	6/23/2023 22:08	2-36*	Dépolluer l'eau du robinet en polluant les rivières n'est pas une solution		Je suis en crise de créer des pollutions supplémentaires, même minimes, n'est pas une option. J'ai traité le problème à la source et, plutôt que chercher à dépolluer l'eau du robinet en polluant les rivières (ce qui me semble être une mal-adaptation et pouvoir poser des problèmes en aval), nous devrions nous occuper d'améliorer de polluer nos masses d'eau (rivières et nappes phréatiques...) notamment par l'utilisation rationnelle des pesticides et la mauvaise gestion des eaux de pluie, en ignorant les principes de précaution et les enjeux sanitaires et environnementaux.	Impact du projet sur les milieux naturels		
Commentaire	6/23/2023 22:08	2-36*	Dépolluer l'eau du robinet en polluant les rivières n'est pas une solution		Je suis en crise de créer des pollutions supplémentaires, même minimes, n'est pas une option. J'ai traité le problème à la source et, plutôt que chercher à dépolluer l'eau du robinet en polluant les rivières (ce qui me semble être une mal-adaptation et pouvoir poser des problèmes en aval), nous devrions nous occuper d'améliorer de polluer nos masses d'eau (rivières et nappes phréatiques...) notamment par l'utilisation rationnelle des pesticides et la mauvaise gestion des eaux de pluie, en ignorant les principes de précaution et les enjeux sanitaires et environnementaux.	Impact du projet sur les milieux naturels	J'ai pour préserver l'environnement. En attendant que les actions à la source soient effectives, ne serait-il pas nécessaire d'améliorer la qualité de notre eau potable, qui est actuellement l'origine d'un milieu qui souffre des dégâts que vous avez créés dans votre avis.	7/1/2023 9:04

Débat public "L'eau potable en Île-de-France" - export des avis déposés sur la plateforme participative

Type de contribution	Date de publication	Référence de la proposition	Titre	Description	Catégorie	Corps du commentaire	Date de création du commentaire
Commentaire	05/10/2023 22:08	2-36	Dépolluer l'eau du robinet en polluant les rivières n'est pas une solution	Je crois que créer des pollutions supplémentaires, même minimes, n'est pas une option. Il faut traiter le problème à la source et, plutôt que chercher à dépolluer l'eau du robinet en polluant l'eau des rivières (ce qui me semble être une mal-adaptation et pouvoir poser des problème en aval), nous devrions nous occuper d'améliorer le polluer nos eaux (rivières et nappes phréatiques), notamment par l'utilisation raisonnée des pesticides et la mauvaise gestion des eaux de pluie, en ignorant les principes de précaution et les enjeux sanitaires et environnementaux.	Impact du projet sur les milieux naturels	Au de plus 70% de l'eau reçue par fait dans les toilettes, l'arrosage, le lavage 1 Le réseau de distribution fait au moins 100%, il faut d'abord affecter à l'usage de l'eau ne purifier que la partie réellement boue, consommée. Pour cela un lit total de potabilisation est préférable.	14/03/2023 11:05
Proposition	06/2023 15:38	2-31	Mélie, coléoptère et polluant	Je propose d'ajouter les méliolites vécus comme un contaminant. Il s'agit de dépolluer "plus que pour" fournir une eau "plus que pure", c'est-à-dire filtrer le matériel industriel, pas être obligé de remonter à de l'eau plus minéralisée pour la rendre potable en terme de normes ! Tout ceci en repartant (ou 7 dans mon secteur, c'était prévu à la Seine) les polluants extraits. La solution la plus durable, acceptable, moins coûteuse et moins polluante doit être celle adoptée par l'eau de Paris : privilégier à la source une eau moins polluée en prenant les mesures nécessaires pour la protéger. Mettre l'arrêt de pollution, par exemple en faisant payer les pollueurs, ou faire payer aux usagers une dépollution excessive ! Je me semble que cette opération, accompagnée d'un campagne de pub contre l'effluents calcaire qui sont collectés cher en entretien de nos machines, est plus liée à la nécessité pour Véolia de refaire ses comptes sur le des des usagers pour le rattraper des contrats perdus sur de nombreux rejets en régie publique. C'est ce que je préconise pour toute l'Île de France, le système de gestion publique offrant le meilleur tarif pour les usagers (pas d'acteurs à rémunérer) et offrir la possibilité d'une transparence sur les marges et la gestion, à condition que les CA soient couverts, ou associations représentant les usagers, ce qui est impossible avec les multinationales.	Milieu public		
Proposition	05/2023 12:12	2-22	Mélange d'eau osmoisée et d'eau nano-filtrée	Je suis le premier document du projet, vous parlez d'une eau 100% osmoisée. Rappeler qu'elle sera non potable (en fait) car déminéralisée. Elle nécessitera une reminéralisation dans un second temps. Puis, dans le dossier de présentation du Maître d'ouvrage, il est fait mention d'un "parachage" de l'eau osmoisée avec de l'eau nano-filtrée (cette dernière permettrait de respecter les seuils de minéralisation de l'eau potable). Quel pourcentage d'eau nano-filtrée et d'eau osmoisée ? Remarque 1 : Faisons une hypothèse - 25% eau nano-filtrée & 75% d'eau osmoisée. Cela constitue un abaissement global par trois ou quatre... Cela va à 870 millions d'euros au regard des impacts environnementaux et socio-économiques pour les usagers. Remarque 2 : Comme vous le dites dans votre présentation, l'eau nano-filtrée laisse des traces de micro-polluants (bien en dessous des normes sanitaires, soyons clairs ! l'eau aujourd'hui est conforme aux normes européennes) ! A cause de ce parachage, il y a aura encore (!) des traces de micro-polluants, donc l'objectif d'une eau "pure" ne sera pas atteint.	Eaux sanitaires / micro-polluants		
Commentaire	05/2023 12:12	2-22	Mélange d'eau osmoisée et d'eau nano-filtrée	Je suis le premier document du projet, vous parlez d'une eau 100% osmoisée. Rappeler qu'elle sera non potable (en fait) car déminéralisée. Elle nécessitera une reminéralisation dans un second temps. Puis, dans le dossier de présentation du Maître d'ouvrage, il est fait mention d'un "parachage" de l'eau osmoisée avec de l'eau nano-filtrée (cette dernière permettrait de respecter les seuils de minéralisation de l'eau potable). Quel pourcentage d'eau nano-filtrée et d'eau osmoisée ? Remarque 1 : Faisons une hypothèse - 25% eau nano-filtrée & 75% d'eau osmoisée. Cela constitue un abaissement global par trois ou quatre... Cela va à 870 millions d'euros au regard des impacts environnementaux et socio-économiques pour les usagers. Remarque 2 : Comme vous le dites dans votre présentation, l'eau nano-filtrée laisse des traces de micro-polluants (bien en dessous des normes sanitaires, soyons clairs ! l'eau aujourd'hui est conforme aux normes européennes) ! A cause de ce parachage, il y a aura encore (!) des traces de micro-polluants, donc l'objectif d'une eau "pure" ne sera pas atteint.	Eaux sanitaires / micro-polluants		18/03/2023 19:26
Commentaire	05/2023 12:12	2-22	Mélange d'eau osmoisée et d'eau nano-filtrée	Je suis le premier document du projet, vous parlez d'une eau 100% osmoisée. Rappeler qu'elle sera non potable (en fait) car déminéralisée. Elle nécessitera une reminéralisation dans un second temps. Puis, dans le dossier de présentation du Maître d'ouvrage, il est fait mention d'un "parachage" de l'eau osmoisée avec de l'eau nano-filtrée (cette dernière permettrait de respecter les seuils de minéralisation de l'eau potable). Quel pourcentage d'eau nano-filtrée et d'eau osmoisée ? Remarque 1 : Faisons une hypothèse - 25% eau nano-filtrée & 75% d'eau osmoisée. Cela constitue un abaissement global par trois ou quatre... Cela va à 870 millions d'euros au regard des impacts environnementaux et socio-économiques pour les usagers. Remarque 2 : Comme vous le dites dans votre présentation, l'eau nano-filtrée laisse des traces de micro-polluants (bien en dessous des normes sanitaires, soyons clairs ! l'eau aujourd'hui est conforme aux normes européennes) ! A cause de ce parachage, il y a aura encore (!) des traces de micro-polluants, donc l'objectif d'une eau "pure" ne sera pas atteint.	Eaux sanitaires / micro-polluants	Répondre : L'apport d'eau nano-filtrée permet effectivement de conserver une partie de la minéralisation naturelle de l'eau sans avoir recours à un apport d'eau qui pourrait pas bénéficier d'un traitement au même niveau. L'apporte juste une précision sur la remarque N°1 : - 25% eau nano-filtrée & 75% d'eau osmoisée. Cela constitue un abaissement global par trois ou quatre. Il s'agit que l'efficacité de la nano-filtration est inférieure à celle de l'osmose inverse sur quelques polluants, mais très honorable voire équivalente sur la plupart d'entre eux. Dans la pri hypothèse ou la nano-filtration ne présente aucun abaissement sur un micro-polluant, soit 0% d'abatement, avec une OEP à 100% d'abatement, cela ferait un abatement global de 75% sur le mélange. En micro-polluant, nous rejets par la nano-filtration, par exemple 80%, ce qui est très court, toujours avec un mélange 25%/75% donnerait un abatement global de 95%.	18/03/2023 15:17
Proposition	01/10/2023 23:05	2-61	Trainer le problème "à la source"	Selon moi, il serait largement plus sensé d'utiliser cet argent dans le soutien des agriculteurs vers des pratiques moins polluantes plutôt que de répandre une couche de technologie palliative.	Impact économique du projet (dont côté et financement)		
Proposition	02/10/2023 23:14	2-34	Un coût financier et écologique important pour un gain évangélique	Je suis contre l'installation de la technique d'osmose inverse pour traiter l'eau du robinet française. Après avoir pris connaissance du dossier, je vois que les techniques existantes permettent d'obtenir une eau potable de qualité et que l'osmose inverse ajoute seulement un gain marginal sur le goût et la teneur en calcium. C'est acceptable. Mais l'eau du robinet actuelle a bon goût. Il suffit de la faire décanter une nuit pour retirer tout goût chloré. Et le calcium est certes présent, mais en aucun cas une gêne conséquente (un peu de vinaigre lors du récurage et de temps en temps dans la machine à laver suffit à le gérer). Par contre le prix à payer est énorme. 40€ sur la facture annuelle c'est une augmentation énorme. De même, augmenter de 20% la pollution de nos cours d'eau en rejetant les déchets accumulés lors de l'osmose n'est pas acceptable. A l'heure où on est sur le point de rendre bagabales la Seine et la Mame, il est incongru d'augmenter la pollution de l'eau des rivières. Cette eau sera utilisée ailleurs. Il n'est pas acceptable de créer une pollution pour autant quand bien même c'est pour purifier l'eau localement. L'eau est un bien commun, partagé par la nation. Au final, je ne comprends pas le bien-fondé de cette expérimentation, et je m'interroge sur les motivations de ses promoteurs. Il semble que l'entreprise privée Véolia veuille faire financer sa R&D en osmose inverse par les français avant de revendre cette technique à moindre prix ailleurs et à l'étranger.	Impact économique du projet (dont côté et financement)		
Commentaire	02/10/2023 23:14	2-34	Un coût financier et écologique important pour un gain évangélique	Je suis contre l'installation de la technique d'osmose inverse pour traiter l'eau du robinet française. Après avoir pris connaissance du dossier, je vois que les techniques existantes permettent d'obtenir une eau potable de qualité et que l'osmose inverse ajoute seulement un gain marginal sur le goût et la teneur en calcium. C'est acceptable. Mais l'eau du robinet actuelle a bon goût. Il suffit de la faire décanter une nuit pour retirer tout goût chloré. Et le calcium est certes présent, mais en aucun cas une gêne conséquente (un peu de vinaigre lors du récurage et de temps en temps dans la machine à laver suffit à le gérer). Par contre le prix à payer est énorme. 40€ sur la facture annuelle c'est une augmentation énorme. De même, augmenter de 20% la pollution de nos cours d'eau en rejetant les déchets accumulés lors de l'osmose n'est pas acceptable. A l'heure où on est sur le point de rendre bagabales la Seine et la Mame, il est incongru d'augmenter la pollution de l'eau des rivières. Cette eau sera utilisée ailleurs. Il n'est pas acceptable de créer une pollution pour autant quand bien même c'est pour purifier l'eau localement. L'eau est un bien commun, partagé par la nation. Au final, je ne comprends pas le bien-fondé de cette expérimentation, et je m'interroge sur les motivations de ses promoteurs. Il semble que l'entreprise privée Véolia veuille faire financer sa R&D en osmose inverse par les français avant de revendre cette technique à moindre prix ailleurs et à l'étranger.	Impact économique du projet (dont côté et financement)	Les micro-polluants sont bien une pollution et ce n'est pas parce qu'ils sont des micro qu'ils ne sont pas dangereux. Si vous prenez le temps de lire de projet, vous verrez qu'il s'agit surtout toujours dans votre verre d'eau même avec l'osmose inverse.	02/03/2023 15:54
Commentaire	02/10/2023 23:14	2-34	Un coût financier et écologique important pour un gain évangélique	Je suis contre l'installation de la technique d'osmose inverse pour traiter l'eau du robinet française. Après avoir pris connaissance du dossier, je vois que les techniques existantes permettent d'obtenir une eau potable de qualité et que l'osmose inverse ajoute seulement un gain marginal sur le goût et la teneur en calcium. C'est acceptable. Mais l'eau du robinet actuelle a bon goût. Il suffit de la faire décanter une nuit pour retirer tout goût chloré. Et le calcium est certes présent, mais en aucun cas une gêne conséquente (un peu de vinaigre lors du récurage et de temps en temps dans la machine à laver suffit à le gérer). Par contre le prix à payer est énorme. 40€ sur la facture annuelle c'est une augmentation énorme. De même, augmenter de 20% la pollution de nos cours d'eau en rejetant les déchets accumulés lors de l'osmose n'est pas acceptable. A l'heure où on est sur le point de rendre bagabales la Seine et la Mame, il est incongru d'augmenter la pollution de l'eau des rivières. Cette eau sera utilisée ailleurs. Il n'est pas acceptable de créer une pollution pour autant quand bien même c'est pour purifier l'eau localement. L'eau est un bien commun, partagé par la nation. Au final, je ne comprends pas le bien-fondé de cette expérimentation, et je m'interroge sur les motivations de ses promoteurs. Il semble que l'entreprise privée Véolia veuille faire financer sa R&D en osmose inverse par les français avant de revendre cette technique à moindre prix ailleurs et à l'étranger.	Impact économique du projet (dont côté et financement)	D'accord avec ce commentaire.	14/03/2023 11:44
Commentaire	02/10/2023 23:14	2-34	Un coût financier et écologique important pour un gain évangélique	Je suis contre l'installation de la technique d'osmose inverse pour traiter l'eau du robinet française. Après avoir pris connaissance du dossier, je vois que les techniques existantes permettent d'obtenir une eau potable de qualité et que l'osmose inverse ajoute seulement un gain marginal sur le goût et la teneur en calcium. C'est acceptable. Mais l'eau du robinet actuelle a bon goût. Il suffit de la faire décanter une nuit pour retirer tout goût chloré. Et le calcium est certes présent, mais en aucun cas une gêne conséquente (un peu de vinaigre lors du récurage et de temps en temps dans la machine à laver suffit à le gérer). Par contre le prix à payer est énorme. 40€ sur la facture annuelle c'est une augmentation énorme. De même, augmenter de 20% la pollution de nos cours d'eau en rejetant les déchets accumulés lors de l'osmose n'est pas acceptable. A l'heure où on est sur le point de rendre bagabales la Seine et la Mame, il est incongru d'augmenter la pollution de l'eau des rivières. Cette eau sera utilisée ailleurs. Il n'est pas acceptable de créer une pollution pour autant quand bien même c'est pour purifier l'eau localement. L'eau est un bien commun, partagé par la nation. Au final, je ne comprends pas le bien-fondé de cette expérimentation, et je m'interroge sur les motivations de ses promoteurs. Il semble que l'entreprise privée Véolia veuille faire financer sa R&D en osmose inverse par les français avant de revendre cette technique à moindre prix ailleurs et à l'étranger.	Impact économique du projet (dont côté et financement)	Voir aussi mon avis :	

Débat public "L'eau potable en Île-de-France" - export des avis déposés sur la plateforme participative

Type de contribution	Date de publication	Référence de la proposition	Titre	Description	Catégorie	Corps du commentaire	Date de création du commentaire
Proposition	01/10/2023 12:42	2-66	QUESTION D'EQUILIBRE - AVEC et non CONTRE	Le projet est ambivalent et répond aux évolutions normatives pour préserver LA santé de tous. Les solutions technologiques ne sont pas le seul pour faire plaisir mais répondent aux normes pour garantir la santé avec des usages multiples et des besoins volumineux que seul le préventif ne peut résoudre à court et moyen terme (à l'eau de plus). Le temps de la transformation pour inverser les équilibres varie moins de court et plus de préventif en agissant à la source et en changeant les processus pendant beaucoup de temps. Il ne craît pas l'opposé mais de combiner et de compléter la technologie avec la technologie pour résoudre à court terme et la conditionner aux évolutions de pratiques moins polluantes au amont mais aux impacts bénéficiés sur l'eau à bien plus long terme et sans garantie. La technologie est une barrière de sécurité qui, où à priori pour la santé garantie à tous en évitant pour une eau potable et saine. Agir à la source au lieu d'en soulignant le projet du SEDF qui reste la clé pour la garantie de la qualité maximale dans un respect qualitatif optimisé. L'eau est le vecteur de l'histoire du territoire et porte ses valeurs historiques que l'on ne peut pas effacer en peu de temps. Soyons réalistes. Qui se projet pour la Seine pour l'avenir ?	Ejeux sanitaires / micropolluants		
Proposition	02/10/2023 12:58	2-8	La santé avant tout	Le projet proposé par le SEDF me rassure face à tous les articles et sujets traités autour des micropolluants et des pesticides. Le Covid nous a montré que le manque d'anticipation des pouvoirs publics a coûté cher à la société ! Appliquer les traitements nécessaires est pertinent quand on sait en plus que la prévention ne suffit plus. Cessons de vivre dans un monde de bricolages et prenons toutes les bonnes solutions apportées par la technologie.	Ejeux sanitaires / micropolluants		
Commentaire	02/10/2023 12:58	2-8	La santé avant tout	Le projet proposé par le SEDF me rassure face à tous les articles et sujets traités autour des micropolluants et des pesticides. Le Covid nous a montré que le manque d'anticipation des pouvoirs publics a coûté cher à la société ! Appliquer les traitements nécessaires est pertinent quand on sait en plus que la prévention ne suffit plus. Cessons de vivre dans un monde de bricolages et prenons toutes les bonnes solutions apportées par la technologie.	Ejeux sanitaires / micropolluants	2023 ne laisse pas le temps de régler le problème même si tous les acteurs concernés s'en saisissent réellement: en voici un bon exemple dans le jura, où les efforts significatifs de prévention exercés depuis plus de 30 ans ne suffisent pas. Une forme de paradoxe (grâce au destin alors pour ce milieu agricole extensif) car la diminution des risques d'injeu agricole depuis quelques décennies ne suffit pas à inverser la tendance à la dégradation de la qualité des eaux. https://mccconversation.com/ans-le-jura-le-rechauffement-climatique-aggrave-la-pollution-des-eaux-par-les-nitrates-206785	02/10/2023 13:56
Commentaire	02/10/2023 12:58	2-8	La santé avant tout	Le projet proposé par le SEDF me rassure face à tous les articles et sujets traités autour des micropolluants et des pesticides. Le Covid nous a montré que le manque d'anticipation des pouvoirs publics a coûté cher à la société ! Appliquer les traitements nécessaires est pertinent quand on sait en plus que la prévention ne suffit plus. Cessons de vivre dans un monde de bricolages et prenons toutes les bonnes solutions apportées par la technologie.	Ejeux sanitaires / micropolluants	Protéger une action préventive pourrait suffire si les pouvoirs publics s'en saisissent réellement... Le SEDF a déposé 2 millions d'euros en dix ans pour le Plan Ecophyto (pour réduire l'usage des pesticides)... contre 870 millions avec ce projet OBP qui relève d'une fuite en avant technologique à l'heure d'une sobriété énergétique et hydrique. Rappelons que l'OBP lui tout se passe bien et que toutes les autorisations de dérogations sont données en temps voulu: ne sera pas mise en place avant 2022... cela laisse le temps de protéger la ressource et de mettre en place les techniques alternatives à l'OBP qui sont efficaces et respectueuses de l'environnement, même si la chablon c'est à renouvellement continu.	03/10/2023 14:11
Proposition	02/10/2023 15:57	2-40	Penser réduction des polluants plutôt qu'OBP	Penser penser Dommages Inverses Basse Pression (OBP) alors qu'il serait plus simple, moins coûteux, vertueux, moins polluants, plus bénéfique pour la santé de nous tous les hommes, pour les vivants et non vivants, pour le climat, de penser réduction des polluants de toutes sortes : pesticides, produits phytosanitaires etc. Penser filtration de l'eau par les plantes (toutes les plantes: de la paille à la plus grande) et les terres humides, par déminéralisation des bords de Seine selon les lieux, par porosités, inondations liées aux orages. Sont des Hommes, ceux de la terre, ceux de la France et de la France avant tout ! Laisser passer l'eau qui soit très bien se gérer en relation avec la terre. A nous d'être producteurs face aux phénomènes naturels, attentifs aux évolutions à venir. Il nous faut penser notre ressource en eau dans les 50 à venir. Des analyses scientifiques montrent une baisse du débit de la Seine de 35 % en 2050. Et en même temps, nous annonçons des inondations liées aux fortes orages malgré les bassins en amont de Paris. Il nous faut être humbles et agir avec agilité. Il est fin le temps de la technologie à tout crin et du rendement par l'argent. De l'argent pour qui ? De quel côté est le bien commun ?	Impact du projet sur les milieux naturels		
Proposition	04/10/2023 18:16	2-13	Où pour Mary-se-Oise, non pour Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne	Actuellement, les 3 centres délivrent une eau qualifiée de "saine et de bonne qualité". Seul le centre de Mary-se-Oise nécessite un renouvellement des membranes, alors que les deux autres sont en bon état de fonctionnement. D'autre part, la consommation en eau serait augmentée de 15%, ce qui n'est pas cohérent avec la période de stress hydrique vers laquelle on s'oriente. Autre aspect négatif, c'est l'augmentation de la consommation électrique des nouvelles installations correspondant à 100 GWh/an. Il y a aussi la problématique de la gestion et de l'évacuation des condensats. Mon avis sur le projet est : OK pour Mary-se-Oise qui peut servir de site test, et non pour Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne.	Impact du projet sur les milieux naturels		
Proposition	07/10/2023 20:53	2-101	Pas d'interdiction sur la Seine avec le SEDF ?	Non non et non, fauxchement contre ce projet. Effet de ne faire une place parmi tous les projets intelligemment argumentés. Le temps est comble, la consultation (dont je n'ai rien l'expérience que je trouve) va bientôt expirer. Qui a intérêt à ce projet d'OBP, quels en seront les principaux bénéficiaires ? Ejeux politiques et financiers, multinationales (ou vivant à l'étranger) à l'attitude. Faire compliqué, avec de méga-structures, maintenir leur droit de polluer avant de faire supporter sur tous la dépollution, au lieu de veiller à ne pas polluer en amont. On le voit avec le plastique, le feu continue, des solutions se font jour mais jamais à la hauteur des défis à surmonter. Comment concilier santé publique et respect de la biodiversité ? Quelques remarques non limitatives... - Qui a une industrie respectueuse, ne rejette pas des eaux polluées de PFAS ou autres, polluants-payeurs. Non au rejet de condensats. - Qui a une agriculture privilégiant des espèces saines, adaptées à la hausse générale des températures et aux précipitations irrégulières. Non au maïs et autres plantes gourmandes en eau, avec une eau épuisée électrochimiquement type OBP... Non aux brevets, encours et encours, sur la Seine, l'eau devrait être à considérer comme telle. - Qui a un usage intelligent de l'eau potable, où l'utilisation des eaux grises pour l'arrosage. - Qui a l'utilisation raisonnée des détergents ménagers. - Qui a des tarifs dégressifs pour les foyers, en fonction de leurs consommations. Je suis et reste favorable à une gestion de l'eau en régie. Meilleures solutions, Cvlt.	Débat public		
Proposition	03/10/2023 16:03	2-25	Ne pas opposer curatif et préventif et santé et environnement	Pourquoi vouloir opposer curatif et préventif ? Depuis 30 ans l'Eat a mis des milliards dans des politiques préventives qui n'ont eu aucun résultat sur les pesticides, peu de résultats sur les résidus industriels et qui n'ont pas anticipé les nouveaux micro-polluants. 30 ans d'efficacité alors que les pouvoirs publics savent que ces substances peuvent être nocives et ne savent pas quand explosera la bombe à retardement sanitaire. Puisque l'Eat ne parvient pas à protéger les citoyens, pourquoi reprocher au SEDF de vouloir protéger ses consommateurs ? Chacun ses responsabilités, le SEDF doit distribuer de l'eau saine, l'Eat doit mener des politiques globales. Que dira-t-on dans 10 ou 20 ans si un scandale sanitaire voit le jour alors que nous avions les moyens de l'éviter ? Doit-on arrêter de boire de l'eau du robinet le temps que des politiques préventives aient enfin un effet ? Dans ce cas, il me semble que la pollution plastique générale sera autrement plus préoccupante que la consommation énergétique des membranes. Ce projet doit être mené à son terme au nom de la protection de la santé des consommateurs et la lutte contre la pollution par les bouteilles plastiques.	Ejeux sanitaires / micropolluants		
Commentaire	03/10/2023 16:03	2-25	Ne pas opposer curatif et préventif et santé et environnement	Pourquoi vouloir opposer curatif et préventif ? Depuis 30 ans l'Eat a mis des milliards dans des politiques préventives qui n'ont eu aucun résultat sur les pesticides, peu de résultats sur les résidus industriels et qui n'ont pas anticipé les nouveaux micro-polluants. 30 ans d'efficacité alors que les pouvoirs publics savent que ces substances peuvent être nocives et ne savent pas quand explosera la bombe à retardement sanitaire. Puisque l'Eat ne parvient pas à protéger les citoyens, pourquoi reprocher au SEDF de vouloir protéger ses consommateurs ? Chacun ses responsabilités, le SEDF doit distribuer de l'eau saine, l'Eat doit mener des politiques globales. Que dira-t-on dans 10 ou 20 ans si un scandale sanitaire voit le jour alors que nous avions les moyens de l'éviter ? Doit-on arrêter de boire de l'eau du robinet le temps que des politiques préventives aient enfin un effet ? Dans ce cas, il me semble que la pollution plastique générale sera autrement plus préoccupante que la consommation énergétique des membranes. Ce projet doit être mené à son terme au nom de la protection de la santé des consommateurs et la lutte contre la pollution par les bouteilles plastiques.	Ejeux sanitaires / micropolluants	Pourquoi vouloir opposer curatif et préventif ? J'ai dit: vous. Mais c'est justement ce que vous faites en essayant de démontrer que le préventif est inefficace et qu'il faudrait faire uniquement du curatif. Car les préventifs sont inefficaces, en l'absence de volonté politique et de moyens de le mettre en place. L'Eat a multiplié les incitations sans conditions en conséquence, aux agriculteurs utilisant les pesticides. Cette approche n'a pas donné de résultats. Il faut donc passer à une autre approche préventive : l'interdiction de l'utilisation des pesticides, à commencer à proximité des captages d'eau, et en aidant les agriculteurs à faire la transition. Les agriculteurs préventifs (dont sont membres de façon collaborative et responsable, donnent des résultats. Avec un peu d'aide d'Etat, l'eau produite autour de la Vienne ou Eau de Paris a favorisé la transition vers l'agriculture bio, contient un faible taux de métalette bio (Chlorothalpi).	01/10/2023 16:49
Proposition	05/10/2023 11:03	2-41	Vive l'eau potable du SEDF	Sauvons dans la presse que Mme Hidalgo, Maire de Paris, prendrait interdiction au SEDF de délivrer à ses abonnés une eau réellement pure, meilleure que celle de Paris. Il me vient à l'esprit qu'elle pourrait sur le même registre interdire aux Maires des communes du SEDF de veiller à la propreté et au bon entretien des rues et jardins de leurs communes au profit de ceux de Paris soit mal tenus.	Nécessaire public		
Proposition	05/10/2023 14:42	2-89	Secours des associations contre le projet du SEDF au service des indigents privés en opposition avec l'indépendance (celui de sécurité) et accès au robinet ouvert comme celui de l'eau potable dans les meilleures conditions de qualité et de prix	Secours des associations contre le projet du SEDF au service des indigents privés en opposition avec l'indépendance (celui de sécurité) et accès au robinet ouvert comme celui de l'eau potable dans les meilleures conditions de qualité et de prix.	Nécessaire public		
Proposition	06/10/2023 18:34	2-11	La plus grande priorité de l'eau est indispensable	Devant les enjeux sanitaires liés aux pesticides et micropolluants qui sont ubiquitaires dans les captages, une pureté maximum est absolument nécessaire sur le plan sanitaire. Il s'agit d'un enjeu majeur. Les méthodes d'inverse sont probablement les seules à même d'éliminer l'ensemble des micropolluants connus et non-connus. La protection des captages est illusoire devant l'étendue des polluants et de leur rémanence pendant des années. Le coût énergétique du traitement de l'eau dans l'usine de production est compensé par les économies réalisées en aval chez l'utilisateur qui n'a pas à adoucir l'eau. Les possibilités techniques sont là, utilisons les pour éviter les problèmes sanitaires. Bonne nuit, métabolisme biologique et immunogénique.	Ejeux sanitaires / micropolluants		
Commentaire	06/10/2023 18:34	2-11	La plus grande priorité de l'eau est indispensable	Devant les enjeux sanitaires liés aux pesticides et micropolluants qui sont ubiquitaires dans les captages, une pureté maximum est absolument nécessaire sur le plan sanitaire. Il s'agit d'un enjeu majeur. Les méthodes d'inverse sont probablement les seules à même d'éliminer l'ensemble des micropolluants connus et non-connus. La protection des captages est illusoire devant l'étendue des polluants et de leur rémanence pendant des années. Le coût énergétique du traitement de l'eau dans l'usine de production est compensé par les économies réalisées en aval chez l'utilisateur qui n'a pas à adoucir l'eau. Les possibilités techniques sont là, utilisons les pour éviter les problèmes sanitaires.	Ejeux sanitaires / micropolluants	70% de l'eau reçue part dans les toilettes, l'arrosage, le lavage L le réseau de distribution lui (au moins 15%). Il s'agit d'abord réfléchir à l'usage de l'eau et ne purifier que la partie réellement bus, consommée. Pour cela un lit total de potabilisation est préférable.	04/10/2023 15:04
Proposition	07/10/2023 11:04	2-70	Pourquoi ne pas vouloir d'une eau sans micropolluants ?	Diviser, Lactéon, métabolisme biologique et immunogénique. Ne pas vouloir d'une eau sans micropolluants, mais content des bruns en micropolluants qui dépassent par moment les seuils réglementaires, voire sanitaire. Et encore, normalement tout ce substance probablement pas encore analysées à ce jour. (Cf les analyses récentes du chlorothalpi, qui n'était pas mesuré jusqu'à présent, et dont L3 dépose la présence dans le préventif 2021, et dont L3 dépose la limite de 0.1mg/L.) Ceci ne pourra aller qu'en aggravant car la persistance de ces métaolites dans l'eau dépasse la draine d'années, et les seuils réglementaires n'ont qu'à la baisse dans le futur. Le projet du SEDF présente une solution face à ce enjeu sanitaire en utilisant les meilleures techniques disponibles, car effectivement une filière conventionnelle ne pourra pas traiter ces micropolluants pour des volumes de cette ampleur: et on lit que les membranes sont les associations environnementales qui ne seraient pas pour? Ces mêmes associations qui seraient les premières à aller protester que l'eau qu'ils boivent au robinet contient des micropolluants à des niveaux dépassant les seuils réglementaires? Il y a quand même une contradiction forte dans tout cela. Quand on lit le dossier présenté par le SEDF sur le site de la CNBP on peut y voir clairement des réponses aux arguments qui sont opposés (surtout compensé par les gains qui seraient faits sur les équipements électroménagers et les bouteilles d'eau, concentré traité pour ce qui est des substances amonées par la filière mais des paramètres déjà présents dans la ressource retournant à la ressource (au lieu d'aller dans le robinet)) Dans pourquoi s'y opposer? les enjeux sanitaires sont énormes, on fait déjà face à l'écologie aujourd'hui: on peut encore tout juste le contourner mais on ne néglige pas on va forcer droit de suite.	Ejeux sanitaires / micropolluants		
Proposition	08/10/2023 20:06	2-10	Une qualité saine pour tous	Le consommateur de l'eau du robinet a droit à une eau de qualité, sans avoir à dépenser un budget conséquent dans l'achat de l'eau en bouteille. Une eau saine pour tous, et pourquoi ne pas généraliser cette exigence dans le traitement aux localités éloignées par une eau de surface de qualité similaire à celle de la Seine ?	Ejeux sanitaires / micropolluants		

Débat public "L'eau potable en Île-de-France" - export des avis déposés sur la plateforme participative							
Type de contribution	Date de publication	Référence de la proposition	Titre	Description	Catégorie	Corps du commentaire	Date de création du commentaire
Commentaire	03/05/2023 20:05	2-10*	Une qualité saine pour tous	Le consommateur d'eau du robinet a droit à une eau de qualité, sans avoir à dépenser un budget conséquent dans l'achat de l'eau en bouteille. Une eau saine pour tous, et pourquoi ne pas généraliser cette exigence dans le traitement aux localités alimentées par une eau de surface de qualité similaire à celle de la Seine ?	Etrique sanitaire / micropolluants	Rappelons que l'eau actuelle est conforme aux normes sanitaires européennes. La qualité de l'eau (la présence de micro-polluants, la nouvelle détection de métaux lourds, etc) est un enjeu majeur pour la santé des usagers. Le débat public ne porte pas sur le pourquoi du projet mais bien sur le comment, sur la technique même de l'osmose inverse Basse Pression puis a des impacts environnementaux dévastateurs (concentré et adjoints pour entières des membranes), des enjeux socio-économiques pour les usagers.	03/05/2023 12:22
Commentaire	03/05/2023 20:05	2-10*	Une qualité saine pour tous	Le consommateur d'eau du robinet a droit à une eau de qualité, sans avoir à dépenser un budget conséquent dans l'achat de l'eau en bouteille. Une eau saine pour tous, et pourquoi ne pas généraliser cette exigence dans le traitement aux localités alimentées par une eau de surface de qualité similaire à celle de la Seine ?	Etrique sanitaire / micropolluants	De plus, défendre une généralisation de ce procédé n'est rien d'autre qu'un permis de polluer : ne pas agir en amont et sur la source de la pollution en se reposant sur une supériorité technique... Il est grand temps d'arranger une transition des pratiques.	04/05/2023 14:43
Commentaire	03/05/2023 20:05	2-10*	Une qualité saine pour tous	Le consommateur d'eau du robinet a droit à une eau de qualité, sans avoir à dépenser un budget conséquent dans l'achat de l'eau en bouteille. Une eau saine pour tous, et pourquoi ne pas généraliser cette exigence dans le traitement aux localités alimentées par une eau de surface de qualité similaire à celle de la Seine ?	Etrique sanitaire / micropolluants	Enfin, quel 70% de l'eau potable part dans les toilettes, n'est-il pas plus intelligent de distribuer de l'eau non potable et de fournir un kit de potabilisation à chaque usager, au lieu d'insister sur le fait qu'il faut de l'eau d'une qualité ?	07/10/2023 8:52
Commentaire	03/05/2023 20:05	2-10*	Une qualité saine pour tous	Le consommateur d'eau du robinet a droit à une eau de qualité, sans avoir à dépenser un budget conséquent dans l'achat de l'eau en bouteille. Une eau saine pour tous, et pourquoi ne pas généraliser cette exigence dans le traitement aux localités alimentées par une eau de surface de qualité similaire à celle de la Seine ?	Etrique sanitaire / micropolluants	Un calcul économique est nécessaire pour vérifier l'efficacité de ces alternatives, notamment la distribution d'eau en bouteille ou les filtres individuels ne semblent largement plus polluants et plus onéreux que le traitement de l'eau à la source. Le surcoût et la consommation énergétique supplémentaire ne justifient qu'à grand-mère pas la distribution de bouteilles.	07/10/2023 8:47
Proposition	07/05/2023 20:18	2-48*	Avis favorable	Le projet est le reflet des nouvelles technologies "made in France", de l'anticipation de sujet d'actualité pour notre avenir et celui de nos enfants. C'est effectivement nouveau mais répond à nos besoins sur notre futur. Oui, cela a un coût mais avons nous le choix dans les années 80 sur l'investissement de nos tog, de nos usines nucléaires qui font aujourd'hui notre renommée technologique française. Alors oui pour cette nouvelle technologie pour demain en profiter et la partager à nos voisins. Anticiper et avancer. Ce sont des investissements vrais, nécessaires et concrets.	Technologies alternatives	La production d'un concentré nuisible pour l'environnement selon vos dires est la preuve irréfutable que l'eau nécessite un traitement supplémentaire.	
Proposition	03/05/2023 18:48	2-45*	BONNE DE PROSPECTER L'IMPACT A CHOIX LA SOLUTION DU CHARBON ACTIF A L'OSMOSE D'ORLY	Le SIEF a été limité à admettre sans réserves au projet de VODUA et ne fait pas état d'un comparatif précis sur tous les postes entre les deux solutions. La solution Eau de Paris a pourtant été primée pour son projet de l'usine d'Orly qui a été inaugurée en Octobre 2022. La différence de coût est énorme 48 millions à l'usine d'Orly contre 870 Millions pour le projet de Vélizy (SEDF). Le reviens aussi sur la nécessité pour le projet du SEDF d'injecter pour ce procédé d'osmose inversée, 400 à 800 kg de phosphore par jour pour l'usine Choisy le roi, comme réactif. Le phosphore est une ressource importée, non renouvelable dont le pic de production a déjà été dépassé. Est ce vraiment une solution à avoir ? Ce phosphore après utilisation sans rejet dans l'environnement avec les concentrés et les eaux de lavages des membranes. Il s'agit d'un polluant présent dans les engrais, responsable de l'eutrophication de l'eau. Le moins brül ne soit récupéré par STREUVIA™ une autre filiale de Vélizy qui produit des engrais phosphorés qui vont continuer à polluer la ressource en eau en amont. Ils violent les engagements de Vélizy on s'aperçoit que la protection de la ressource en eau en aval en amont et la sobriété énergétique n'ont fait pas partie. La mise en place de panneaux solaires sur l'usine pour limiter le coût énergétique de l'osmose inversée n'est même pas étudiée.	Débat public		
Proposition	03/05/2023 17:01	2-20*	Obtenir un sens pratique le concret au principe "pollueur = payeur"	La Charte de l'Environnement inscrite à la Constitution énonce en principe fondamental "pollueur = payeur". Une déclaration concrète et pratique doit être établie à chaque opportunité. A défaut, ce principe stagne à l'état de vœu pieux. Opportunité concrète : l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle va prochainement devenir directement dans la Mairie ses eaux de ruissellement chargées de glycol collectées sur ses pistes. (Cf. projet Cananama : https://www.laparisien.fr/viol-40-se-95/les-eaux-pluviales-de-l-aeroport-roissy-charles-de-gaulle-iront-dans-plus-le-secteur-de-claye-souilly-02-05-23/MTCCG4Q0RH3BCKNDKQWNUpp) Et ceci, en totale opposition du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) en vigueur, imposant à la fois : - le rejet dans la rivière nationale, - la réutilisation sur place. Plus, ce projet Cananama se fait sans autorisation environnementale obligatoire, avec exutoire à Annet / Marne, là où est pompée l'eau pour alimenter en eau potable toute la ville nouvelle Marne-la-Vallée. Même si cet exutoire est en aval de ce pompage, le ruissellement ne peut être aussi, surtout en période d'été. Néanmoins, aujourd'hui dans l'eau potable pour les habitants de Marne-la-Vallée sans charge de la trace de glycol. Sans station de pompage à Annet / Marne alimente aussi en eau potable l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, mais avec un privilège : l'eau est déchlorée. Solution pragmatique : puisque notre République interdit tout privilège, étendre cette déchlorification à tout Marne-la-Vallée, dont les habitants souffrent depuis l'origine d'eau potable restituée trop dure (trop calcaire). Ce faisant, l'usine d'Annet étendrait son circuit de restitution d'eau adouci à tous, et non plus seulement à Roissy-Charles de Gaulle. Au passage, gagnons que toute trace de glycol sera supprimée, car Roissy-Charles de Gaulle est particulièrement vigilant sur la qualité d'eau potable qu'Annet lui fournit. Il assurera demain que cette eau soit débarrassée de son propre glycol.	Etrique sanitaire / micropolluants		
Proposition	06/05/2023 22:58	2-53*	Avantable au projet	Bonjour, Je suis favorable à ce projet. A ce jour moi et ma conjointe on consomme de l'eau en bouteille car nous trouvons que le goût de l'eau du robinet est malheureusement trop chloré et calcaire... Pour notre bébé de 1 an 1/2, nous ne lui avons à aucun moment fourni de l'eau du robinet car nous avions en permanence un doute sur la présence de polluants et qui seraient nocifs pour sa santé... Nous habitons sur Clamart. Ce projet ne peut qu'améliorer les choses et nous inciter à consommer l'eau du robinet au quotidien pour toute la famille.	Débat public		
Proposition	05/05/2023 13:56	2-30*	Sans d'abord ne	La distribution de l'eau en bouteille est une eau de meilleure qualité, et pas de meilleur goût, et de calcaire. Je révoque les décrets en la matière sur la peau de mes enfants notamment. Si je préfère payer un peu plus chaque mois que d'acheter des crèmes hydratantes, de l'eau en bouteille ou des recharges de filtre. Par ailleurs, un meilleur traitement de l'eau n'est pas forcément contradictoire avec une meilleure prévention des pollutions à la source.	Etrique sanitaire / micropolluants		
Commentaire	05/05/2023 13:56	2-30*	Sans d'abord ne	La distribution de l'eau en bouteille est une eau de meilleure qualité, et pas de meilleur goût, et de calcaire. Je révoque les décrets en la matière sur la peau de mes enfants notamment. Si je préfère payer un peu plus chaque mois que d'acheter des crèmes hydratantes, de l'eau en bouteille ou des recharges de filtre. Par ailleurs, un meilleur traitement de l'eau n'est pas forcément contradictoire avec une meilleure prévention des pollutions à la source.	Etrique sanitaire / micropolluants	70% de l'eau reçue part dans les toilettes, l'arrosage, la lavage. Le réseau de distribution lui (au moins 10%). Il faut d'abord réfléchir à l'usage de l'eau et ne pas purifier que la partie réellement buue, consommée. Pour cela un kit local de potabilisation est préférable.	04/05/2023 15:01
Proposition	06/05/2023 11:45	2-50*	Une solution permettant pour la qualité sanitaire de l'eau potable	Je suis favorable à ce projet. La dérogation, l'Agence régionale de santé (ARS) a autorisé la distribution de l'eau sous réserve qu'une réponse à cette problématique sanitaire soit apportée à court terme. Au regard de cet enjeu vital, nous avons opté pour la mise en place d'une station de traitement de l'eau potable par osmose inverse à basse pression : cette technologie permet de traiter à la fois les nitrates et les pesticides. En tant que maire, il était de ma responsabilité de fournir de l'eau à mes habitants, cette eau doit également être conforme aux normes sanitaires : ce projet a permis de reconquérir la qualité de l'eau du robinet. En agissant de cette façon, il reste abordable avec moins de 5 € par foyer et par mois, probablement compensé par les économies réalisées grâce à une eau moins calcaire. Ma démarche d'ère de la République a toujours été dictée par la pragmatisme et non par l'idéologie.	Etrique sanitaire / micropolluants		
Proposition	07/05/2023 19:36	2-97*	Avis du Collectif Eau publique Epinay-sur-Seine	Une réunion publique sur la qualité de l'eau potable en Île de France, les PFAS et les pesticides dans l'eau et le projet de technologie d'osmose inverse du Sedif - syndicat des Eaux de l'Île de France s'est tenue le mercredi 19 juillet à Epinay sur Seine. Elle était organisée par la Coordination Eau Ile de France et le Collectif Eau publique Epinay-sur-Seine. Cette réunion s'inscrit dans le cadre du débat public de la Commission nationale du débat public dédié au projet. Étaient présentes notamment une conseillère municipale d'Epinay sur Seine et une conseillère municipale de Saint-Ouen, représentante de la ville au Sedif. Ce texte est à la fois le compte-rendu de la réunion et l'avis du collectif sur le projet.	Impact économique du projet (dont coût et financement)		
Proposition	01/04/2023 18:39	2-32*	L'OSM, non-sens écologique et désastre environnemental et financier	L'OSM, non-sens écologique et désastre environnemental, coûte +15 % de prélèvement d'eau, +10 % de l'énergie pour potabiliser l'eau, le rejet direct à la rivière des résidus de minéraux et des produits utilisés pour ce traitement et + 15 % de coût pour l'usage. L'eau déminéralisée étant impropre à la santé, il faut de plus respecter le taux de minéralisation prescrit par l'OMS ! Ce qui, au final, ne garantit plus l'absence de chlore, de calcium ou de micropolluants !	Débat public		
Proposition	01/05/2023 16:21	2-64*	Un projet pertinent	Bonjour, Je suis pour le projet porté par le SEDF. Depuis plusieurs années on peut lire dans la presse de nombreux articles concernant la présence de nouveaux polluants dans l'eau du robinet. Le projet du SEDF me semble utile et pertinent afin de proposer aux français une eau de très bonne qualité et garantir une élimination plus importante de ces nouveaux polluants. Il me semble important d'être proactif sur ces sujets impactants la santé des habitants. La réduction de la dureté de l'eau est également un point fort du projet et représente un gain important pour chaque usager en Île-de-France. Bien évidemment, le projet doit se faire avec en parallèle : - un accompagnement des réseaux en affectant financièrement pour garantir un accès à l'eau pour tous - un accompagnement pour limiter une diminution des usages de l'eau - un rôle plus actif long terme de protection des ressources pour l'État et en lien avec les acteurs de l'eau	Usages de l'eau		
Proposition	07/05/2023 13:30	2-55*	Oui au projet du SEDF	La France est le premier consommateur de pesticides d'Europe et le troisième dans le monde. Les polluants vont rester des dizaines d'années dans l'environnement. Faut-il ne rien faire et regretter ensuite à nos politiques d'être restés les bras croisés ? Il s'agit d'un problème de santé publique. Les filtres membranaires représentent ce qui se fait de mieux aujourd'hui en matière de traitement de l'eau potable. Pourquoi les seuls opposants au projet sont des militants de gauche ? La qualité de l'eau à elle une couleur politique ?	Etrique sanitaire / micropolluants		
Proposition	07/04/2023 14:26	2-46*	Distribution d'eau non potable	Sachant qu'environ 70% de l'eau distribuée part dans les toilettes, est-il encore raisonnable aujourd'hui de distribuer de l'eau potable ? Ce kit serait donc judicieux de ne rendre potable que l'eau destinée à la cuisine et à la toilette (30%) et de distribuer une eau claire non potable qui convienne aux autres usages de l'eau (70%). Le distributeur y gagnerait sans doute par un traitement de l'eau recyclée ou purifiée plus léger. Cette disposition permettrait par ailleurs que les usagers récupèrent l'eau de pluie et qu'ils en rendent une partie potable grâce au kit. Du coup, les usagers pourraient être incités à mettre en place des dispositifs de récupération d'eau de pluie, élément souhaitable dans le contexte environnemental actuel d'une part, plus d'autonomie pour l'usager, d'autre part effet de retenue des eaux de pluies en cas d'alertes.	Usages de l'eau		
Commentaire	07/04/2023 14:26	2-46*	Distribution d'eau non potable	Sachant qu'environ 70% de l'eau distribuée part dans les toilettes, est-il encore raisonnable aujourd'hui de distribuer de l'eau potable ? Ce kit serait donc judicieux de ne rendre potable que l'eau destinée à la cuisine et à la toilette (30%) et de distribuer une eau claire non potable qui convienne aux autres usages de l'eau (70%). Le distributeur y gagnerait sans doute par un traitement de l'eau recyclée ou purifiée plus léger. Cette disposition permettrait par ailleurs que les usagers récupèrent l'eau de pluie et qu'ils en rendent une partie potable grâce au kit. Du coup, les usagers pourraient être incités à mettre en place des dispositifs de récupération d'eau de pluie, élément souhaitable dans le contexte environnemental actuel d'une part, plus d'autonomie pour l'usager, d'autre part effet de retenue des eaux de pluies en cas d'alertes.	Usages de l'eau	Je ne suis pas sûr du chiffre de 70% pour les toilettes, c'est plutôt 20%. Vous oubriez les douches et les machines à laver qui ne sont pas des "abreuvoirs", non ?	05/05/2023 15:01

Débat public "L'eau potable en Île-de-France" - export des avis déposés sur la plateforme participative								
Type de contribution	Date de publication	Référence de la proposition	Titre		Description	Catégorie	Corps du commentaire	Date de création du commentaire
Proposition	01/09/2023 17:14	2-777	Contribution au débat public « L'eau potable en Île-de-France » par les associations.		Les associations coordination Eau Île-de-France, France Nature Environnement Île-de-France et Mouvement national de lutte pour l'environnement, ainsi que la Fondation Danielle Mitterrand entreprennent de multiples actions en faveur de la préservation de la ressource en eau. Dans ce cadre, elles souhaitent présenter les observations suivantes dans le cadre du débat public sur le projet du syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDF) d'installer une technique de filtration membranaire (osmose inverse basse pression/nanofiltration) sur ses principales usines situées à Neuilly-sur-Marne, Chaisy-le-Roi et Méry-sur-Oise, pour la production d'eau potable de plus de 4 millions de Franciliennes et Franciliens. [1] Contexte relatif au projet du SEDF Le SEDF, Syndicat des Eaux d'Île-de-France, est l'établissement public responsable du service public de l'eau potable pour le compte des collectivités d'Île-de-France qui y adhèrent. 97% de l'eau produite par le SEDF provient de la Seine, de la Marne et de l'Oise. Ses cours d'eau alimentent respectivement trois usines de production d'eau potable : - L'usine Edmond Rappin à Chaisy-le-Roi ; - L'usine de Neuilly-sur-Marne ; - L'usine de Méry-sur-Oise. Le SEDF souhaite faire installer une technique de filtration membranaire « haute performance » sur chacune de ses trois usines de production d'eau potable, afin d'améliorer la qualité de l'eau de consommation. D'après la synthèse de présentation du projet, la « filière membranaire haute performance » donne la possibilité aux candidats de proposer des membranes de deux types (osmose inverse basse pression, combinée ou non à la nanofiltration) et d'en choisir les proportions respectives. Le SEDF considère que la filtration membranaire haute performance est le procédé le plus performant vis-à-vis des objectifs qu'il s'est fixés. Pour le SEDF, ce projet répond à trois enjeux : - Sanitaires : retirer un maximum de micropolluants (pesticides, PFAS, perturbateurs endocriniens), respecter constamment la réglementation et réduire le taux de chlore ; - Écologiques : réduire la durée et améliorer la qualité et le goût de l'eau pour inciter les usagers à consommer l'eau du robinet ; - Économiques et énergétiques : distribuer une eau moins calcaire et limiter l'entartrage des appareils électroménagers. Le coût total du projet, estimé en 2022, est de 870 millions d'euros HT. Une hausse du prix de l'eau payé par l'usager (ajout de 30 à 40 cts d'augmentation par m³) est ainsi envisagée. Compte tenu de l'ampleur et des forts enjeux socio-économiques et environnementaux du projet, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé, le 7 septembre 2022, l'ouverture d'un débat public intitulé « L'eau potable en Île-de-France ». Ce débat public prend fin le 20 juillet 2023. La réalisation du projet dépend donc des enseignements du débat public. D'après le l'usine de Méry-sur-Oise, le SEDF précise son projet : « Le projet consiste à remplacer, avant fin 2026, les membranes de nanofiltration existantes. En effet, les membranes utilisées actuellement à Méry-sur-Oise ne sont plus commercialisées par le fournisseur. Le SEDF saisit cette opportunité pour envisager l'utilisation de membranes plus récentes et plus performantes, qui permettraient de distribuer une eau avec peu ou pas de chlore, mais aussi de faire face aux nouveaux polluants détectés dans l'Oise (par exemple, PFAS, perchlorates et mectrimex) ». [2] Contexte relatif à l'urgence climatique Un rapport d'information du Sénat de 2022 fait au nom de la délégation sénatoriale à la prospective sur l'avenir de l'eau[1] reprend les observations du GIEC et pointe les impacts du changement climatique sur le cycle de l'eau. D'une part, l'élévation des températures accentue plusieurs phénomènes, tels que l'évapotranspiration continentale, la disparition des glaciers, la baisse du volume des précipitations en été, l'augmentation de l'intensité des précipitations en hiver, les sécheresses, la perturbation des propriétés chimiques et biologiques des cours d'eau (eutrophication). D'autre part, d'autres paramètres, comme l'urbanisation croissante, la déforestation et l'intrusion d'eau salée dans les nappes, s'intensifient et affectent le cycle de l'eau à l'échelle régionale ou locale. Ainsi, l'accès à l'eau se durcit sous l'effet du changement climatique. La répétition des sécheresses, la survenue d'épisodes extrêmes de pluies soudaines et violentes, montrent que la gestion de l'eau va être de plus en plus difficile. Il est donc impératif de préserver la ressource en eau, à la fois au titre de la gestion qualitative et de la gestion quantitative. [3] Rapport d'information sénatorial sur l'avenir de l'eau, enregistré le 24 novembre 2022 https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content/files/document/Rapport_Senat_20221124_02-1421.pdf [3] Principes relatifs à la préservation et au financement de la ressource en eau La réglementation environnementale, et en particulier la réglementation relative à la ressource en eau, se fonde sur plusieurs principes, notamment : Principe d'action préventive et de correction des atteintes à l'environnement par priorité à la source L'article 3 de la charte de l'environnement oblige toute personne à « prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences ». Plus précisément, l'article L. 110-1, 2° du code de l'environnement, le principe d'action préventive et de correction par priorité à la source des atteintes à l'environnement consiste à user des « meilleures techniques disponibles » afin d'éviter les atteintes, à défaut, d'en réduire la portée, et en dernier lieu, de compenser les atteintes qui n'ont pu être évitées ou réduites. Ainsi, le principe d'action préventive impose aux acteurs publics et privés d'empêcher la survenue d'atteintes aux milieux naturels et/ou aquatiques par la mise en œuvre d'actions de prévention appropriées. Principe de protection et de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau L'article L. 210-1 du code de l'environnement dispose que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation, et que sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. En outre, chaque personne physique a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous. L'article L. 211-1 du code de l'environnement proclame le principe de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, qui prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique. Cette gestion vise à assurer, entre autres, la protection des eaux et la lutte contre toute pollution. Objectifs de la directive-cadre sur l'eau La directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE a pour objet d'établir un cadre pour la protection des eaux afin de préserver et améliorer l'état de la ressource en eau, promouvoir une gestion durable et collective de l'eau, renforcer la lutte contre les pollutions affectant l'eau, atténuer les effets des inondations et des sécheresses et mettre en place le principe pollueur-payeur. Cette directive rappelle d'ailleurs, en son premier point, que « l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel ». La pertinence de ces principes n'est plus à démontrer. Ce d'autant que la ressource en eau est fortement menacée par le changement climatique, les pollutions et le déclin de la biodiversité. Principes régissant le financement de l'action publique en faveur de l'eau Le rapport d'information du Sénat de 2022 fait au nom de la délégation sénatoriale à la prospective sur l'avenir de l'eau indique que le financement de l'action publique en faveur de l'eau repose sur trois principes forts faisant l'objet d'un vaste consensus : - 1er principe - « l'eau paie l'eau » Les ressources financières collectées auprès des usagers de l'eau doivent servir à financer les investissements nécessaires pour améliorer la gestion de l'eau et pas autre chose. Ce circuit fermé financier se traduit par la perception de redevances dues par les usagers et non d'impôts répartis sur l'ensemble des contribuables qui seraient sans lien avec leur degré d'utilisation de l'eau. - 2ème principe - « pollueur-payeur » Les atteintes à la ressource en eau doivent faire l'objet d'une prise en charge par leurs auteurs des mesures de restauration du bon état de celle-ci. Le principe est simple mais sa mise en œuvre dépend de la capacité à quantifier les atteintes à l'environnement et à identifier les sources de celles-ci, ce qui est particulièrement difficile pour les pollutions diffuses. - 3ème principe - « solidarité amont-aval » Cette solidarité financière est mise en œuvre à l'échelle du district hydrographique, c'est-à-dire sur le périmètre de chaque Agence de l'eau. Il s'agit sur le principe pollueur-payeur dans la gestion de la ressource en eau. Le principe pollueur-payeur est un principe du droit de l'environnement français prévu à l'article L. 110-1 du code de l'environnement, et l'un des principes fondamentaux de la politique environnementale de l'Union européenne (article 191 du Traité sur le Fonctionnement de l'UE). La charte de l'environnement, qui a valeur constitutionnelle, consacre, en son article 4, une obligation pour toute personne de « contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi ». Le principe pollueur-payeur signifie que le pollueur supporte les frais résultants des mesures de prévention, de réduction et de lutte contre la pollution. Il s'agit d'un principe économique adopté par l'OCDE en 1972, cherchant à intégrer au coût final des produits ou services les « externalités », soit les coûts liés aux dommages sanitaires et environnementaux. L'application de ce principe vise à ce qu'il soit dans l'intérêt des entreprises polluantes de réduire, voire d'éviter, les impacts environnementaux de leurs activités, afin de favoriser les activités non polluantes. En application de ce principe, les frais de lutte contre la pollution sont supportés par les personnes qui ont provoqué ladite pollution, et non par le contribuable. D'ailleurs, l'article L. 210-1 du code de l'environnement précise que « les coûts liés à l'utilisation de l'eau, y compris les coûts pour l'environnement et les ressources elles-mêmes, sont supportés par les utilisateurs en tenant compte des conséquences locales, environnementales et économiques ainsi que des conditions géographiques et climatiques ». La loi ne prévoit à aucun moment que les utilisateurs paient la dépollution de l'eau. Au contraire, en vertu du principe pollueur-payeur, c'est bien au pollueur de supporter les frais résultants des mesures de prévention, de réduction et de lutte contre la pollution. Pourtant, le principe pollueur-payeur est appliqué de façon incohérente et insuffisante. C'est ce qu'atteste la Cour des comptes européenne dans un rapport de 2021[2] relatif à l'application du principe pollueur-payeur au niveau de l'UE dans les domaines de la pollution industrielle, des déchets, de l'eau et des sols. [2] Rapport spécial de la Cour des comptes européenne. Principe du pollueur-payeur : une application incohérente dans les différentes politiques et actions environnementales de l'UE, 2021 https://www.ecca.europa.eu/LibDoc.aspx?DocId=52021_12/SR_pollueur_payr_principe_FR.pdf	débat public		

LA Communauté de communes de l'Yveline CNDP Nature et Paysage PARLONS À VOUS SEULES Débat public "L'eau potable en Île-de-France" - export des avis déposés sur la plateforme participative							
Type de contribution	Date de publication	Référence de la proposition	Titre	Description	Catégorie	Corps du commentaire	Date de création du commentaire
Proposition	01/10/2023 11:12	2-18*	Un projet inutile et coûteux	Étôt d'abord deux remarques sur cette consultation : 1. les documents servant de support à cette consultation sont ceux fournis par le SEDIF et présentent donc le projet sous son jour le plus favorable. Pour permettre aux citoyens de se forger une opinion il me semble qu'il eut été normal que les arguments les opposants au projet soient également présentés. 2. cette consultation semble intervenir très tard dans le processus de décision puisque les appels d'offres aux entreprises ont déjà été lancés. S'agit il seulement de donner un avis sur la couleur des tuyauderies ? Sur le fond : Le SEDIF se préoccupe de la qualité de l'eau fournie aux habitants des territoires qu'il dessert et on ne peut que s'en réjouir. Mais comment peut on imaginer qu'un seul opérateur, aussi important soit-il, puisse à lui seul, et indépendamment de tous les autres, apporter une solution satisfaisante à la pollution des fleuves et des rivières ? Il est évident que ce sujet ne peut être traité que globalement, même si c'est compliqué. La solution préconisée par le SEDIF consiste à éliminer un maximum de polluants lors du captage et ... à les rejeter en aval sous forme concentrée !! Le producteur d'eau qui capte en aval n'aura donc qu'à recommencer l'opération, et le suivant aussi. On voit bien que cela n'a pas de sens. Surtout que cette opération est coûteuse - en investissements et en coûts d'exploitation, conduisant à quasi doublement du coût de production de l'eau - en énergie, les économies potentielles faites par les utilisateurs du fait de la moindre teneur en calcaire de l'eau semblerait très surévaluées Enfin une grande partie de cette eau dépolluée à grands frais servira à nettoyer les rues, à fabriquer du béton, à alimenter les toilettes.... C'est quand même du gâchis ! J'ai en fait le sentiment que le SEDIF se préoccupe davantage de fournir une vitrine technologique à VEDOLIA, que de tracter réellement le problème de la pollution des eaux. Pour l'ensemble de ces raisons, je signale mon opposition au projet présenté par le SEDIF.	Débat public		
Commentaire	01/10/2023 11:12	2-18*	Un projet inutile et coûteux	Étôt d'abord deux remarques sur cette consultation : 1. les documents servant de support à cette consultation sont ceux fournis par le SEDIF et présentent donc le projet sous son jour le plus favorable. Pour permettre aux citoyens de se forger une opinion il me semble qu'il eut été normal que les arguments les opposants au projet soient également présentés. 2. cette consultation semble intervenir très tard dans le processus de décision puisque les appels d'offres aux entreprises ont déjà été lancés. S'agit il seulement de donner un avis sur la couleur des tuyauderies ? Sur le fond : Le SEDIF se préoccupe de la qualité de l'eau fournie aux habitants des territoires qu'il dessert et on ne peut que s'en réjouir. Mais comment peut on imaginer qu'un seul opérateur, aussi important soit-il, puisse à lui seul, et indépendamment de tous les autres, apporter une solution satisfaisante à la pollution des fleuves et des rivières ? Il est évident que ce sujet ne peut être traité que globalement, même si c'est compliqué. La solution préconisée par le SEDIF consiste à éliminer un maximum de polluants lors du captage et ... à les rejeter en aval sous forme concentrée !! Le producteur d'eau qui capte en aval n'aura donc qu'à recommencer l'opération, et le suivant aussi. On voit bien que cela n'a pas de sens. Surtout que cette opération est coûteuse - en investissements et en coûts d'exploitation, conduisant à quasi doublement du coût de production de l'eau - en énergie, les économies potentielles faites par les utilisateurs du fait de la moindre teneur en calcaire de l'eau semblerait très surévaluées Enfin une grande partie de cette eau dépolluée à grands frais servira à nettoyer les rues, à fabriquer du béton, à alimenter les toilettes.... C'est quand même du gâchis ! J'ai en fait le sentiment que le SEDIF se préoccupe davantage de fournir une vitrine technologique à VEDOLIA, que de tracter réellement le problème de la pollution des eaux. Pour l'ensemble de ces raisons, je signale mon opposition au projet présenté par le SEDIF.	Débat public	Et la santé ??? A-t-elle un prix ?	02/10/2023 9:19
Commentaire	01/10/2023 11:12	2-18*	Un projet inutile et coûteux	Étôt d'abord deux remarques sur cette consultation : 1. les documents servant de support à cette consultation sont ceux fournis par le SEDIF et présentent donc le projet sous son jour le plus favorable. Pour permettre aux citoyens de se forger une opinion il me semble qu'il eut été normal que les arguments les opposants au projet soient également présentés. 2. cette consultation semble intervenir très tard dans le processus de décision puisque les appels d'offres aux entreprises ont déjà été lancés. S'agit il seulement de donner un avis sur la couleur des tuyauderies ? Sur le fond : Le SEDIF se préoccupe de la qualité de l'eau fournie aux habitants des territoires qu'il dessert et on ne peut que s'en réjouir. Mais comment peut on imaginer qu'un seul opérateur, aussi important soit-il, puisse à lui seul, et indépendamment de tous les autres, apporter une solution satisfaisante à la pollution des fleuves et des rivières ? Il est évident que ce sujet ne peut être traité que globalement, même si c'est compliqué. La solution préconisée par le SEDIF consiste à éliminer un maximum de polluants lors du captage et ... à les rejeter en aval sous forme concentrée !! Le producteur d'eau qui capte en aval n'aura donc qu'à recommencer l'opération, et le suivant aussi. On voit bien que cela n'a pas de sens. Surtout que cette opération est coûteuse - en investissements et en coûts d'exploitation, conduisant à quasi doublement du coût de production de l'eau - en énergie, les économies potentielles faites par les utilisateurs du fait de la moindre teneur en calcaire de l'eau semblerait très surévaluées Enfin une grande partie de cette eau dépolluée à grands frais servira à nettoyer les rues, à fabriquer du béton, à alimenter les toilettes.... C'est quand même du gâchis ! J'ai en fait le sentiment que le SEDIF se préoccupe davantage de fournir une vitrine technologique à VEDOLIA, que de tracter réellement le problème de la pollution des eaux. Pour l'ensemble de ces raisons, je signale mon opposition au projet présenté par le SEDIF.	Débat public	Je que dit cette personne est judicieux. J'ai relevé 2 points importants: 1- "Consiste à éliminer un maximum de polluants lors du captage et ... à les rejeter en aval sous forme concentrée !! Le producteur d'eau qui capte en aval n'aura donc qu'à recommencer l'opération, et le suivant aussi..." : Il ne reste plus qu'à trouver la bonne solution pour l'installation efficace des polluants rejetés ; 2- "cette eau dépolluée à grands frais servira à nettoyer les rues, à fabriquer du béton, à alimenter les toilettes..." Effectivement c'est un gros gaspillage d'efforts. Mais vaudrait généraliser la ré-utilisation des eaux grises pour les toilettes et le nettoyage des rues	02/10/2023 13:54
Proposition	03/10/2023 21:41	2-26*	Pour une eau saine et pure	Pour l'eau est filtrée, plus elle est sûre et saine et pure. Elle restera moins chère que l'eau en bouteille.	Eux seuls sanitaires / micropolluants		
Commentaire	03/10/2023 21:41	2-26*	Pour une eau saine et pure	Pour l'eau est filtrée, plus elle est sûre et saine et pure. Elle restera moins chère que l'eau en bouteille.	Eux seuls sanitaires / micropolluants	Distribuer de l'eau pure me semble aberrant pour 2 raisons au moins : 1) Comment garantir la pureté de cette eau circulant dans un réseau qui fuit, sur des kms ? 2) 70% de l'usage de l'eau est pour les toilettes / Chasser de l'eau pure est un gâchis. Voir mon avis : https://participer.debat-eau-idf.cndp.fr/projetcollect/depense-votre-avis-sur-le-projetcollect/depense-votre-avis-en-quelques-clics/proposal/le-distributeur-d'eau-non-potable	14/10/2023 14:36
Proposition	01/10/2023 16:17	2-63*	Vieau du conseil municipal de Bagnolet				